



OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE : RAPPORT DE MONITORING N°4

Avril, mai, juin, juillet 2023

Kadidiatou GAZIBO
Abdourahamani MAHAMADOU
Abas MALAM

Décembre 2023

African Security Sector Network (ASSN)

Fondé en 2003, l'**African Security Sector Network (ASSN)**, dont le siège se situe à Accra (Ghana), est un réseau panafricain d'experts et d'organisations travaillant pour promouvoir une gouvernance plus démocratique de la sécurité sur le continent africain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de l'**ASSN** par courrier électronique :
info@africansecuritynetwork.org

ou consulter le site web de l'**ASSN**:
<http://africansecuritynetwork.org/assn/>

Article disponible en ligne à

l'adresse : <https://bit.ly/ASSN52>

Pour citer cette publication :

GAZIBO (K.), MAHAMADOU (A.), MALAM (A.), « **Observatoire de la Gouvernance de Sécurité : Rapport de monitoring n°4** », ASSN, décembre 2023.

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION	6
DISPOSITIF OGS	6
ANALYSE GENERALE DE LA SITUATION SECURITAIRE DES TROIS REGIONS DE TILLABERI, TAHOUA ET MARADI	8
1. REGION DE TILLABERI	9
1.1. Présentation de la situation sécuritaire dans les 3 communes de la région de Tillabéri durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023.....	10
1.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Tillabéri.....	14
2. REGION DE TAHOUA.....	19
2. 1. Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Tahoua durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023.	20
2.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Tahoua.....	22
3. LA REGION DE MARADI	24
3.1. Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Maradi durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023.	24
3.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Maradi	30
4. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE SECURITAIRE	35
4.1. Qualité de l'offre sécuritaire	35
4.2. Qualité de la gouvernance démocratique du système de sécurité.....	41
5. RECOMMANDATIONS	45
BIBLIOGRAPHIE.....	46

Sigles et abréviations

ACLED	: Armed Conflict Location & Event Data Project
ASSN	: African Security Sector Network
BAP	: Base aérienne projetée
CDS	: Conseil Départemental de Sécurité
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESOC	: Conseil Économique et Social
CMCF	: Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières
CNAP	: Centre National d'Alerte Précoce et de réponses aux risques sécuritaires
CNDH	: Commission Nationale des Droits Humains
CNS	: Conseil National de Sécurité
CNSP	: Conseil national pour la Sauvegarde de la Patrie
CRS	: Conseil Régional de Sécurité
CSI	: Centre de Santé Intégré
CTO	: Criminalité Transnationale Organisée
EI-Sahel	: État Islamique au Sahel
FAN	: Forces armées nigériennes
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
FSI	: Forces de Sécurité intérieure
GAN	: Groupes Armés Non Identifiés
GAR-SI	: Groupe d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention
GAT	: Groupes armés terroristes
GSIM	: Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
HACP	: Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix
JFA	: Just Future Alliance
OGS	: Observatoire pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité
MINUSMA	: Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REPPAD	: Réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie et le Développement
SCLCT	: Service Central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
UA	: Union africaine
UE	: Union européenne

Ce quatrième rapport de l'OGS, qui couvre les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023, a été produit au moment où le Niger fait face à une crise politique et institutionnelle très profonde. Le 26 juillet 2023, soit cinq jours avant la fin de cette période de monitoring, le Président de la République du Niger Mohamed Bazoum, a été renversé par un coup d'État militaire, conduit par le Général Tchiani Abdourahamane, commandant de la garde présidentielle. Il est désigné Président du Conseil national pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP)¹, organe dirigeant créé par les militaires et devient de fait, le nouveau chef de l'Etat. La réaction de la communauté internationale (ONU, UE, partenaires techniques et financiers, UA et CEDEAO notamment) s'est traduite par l'adoption rapide de sanctions individuelles et collectives : fermeture des frontières terrestres et aériennes, suspension de l'aide au développement, suspension des transactions financières et commerciales et gel des avoirs de la République du Niger et de certains Nigériens. De tous ces acteurs internationaux, c'est la position de la CEDEAO, organisation régionale regroupant les États de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception de la Mauritanie, qui a été la plus radicale. Outre les sanctions imposées avec effet immédiat, la CEDEAO, lors du sommet des Chefs d'État et de Gouvernement, du 30 juillet 2023, a menacé d'intervenir militairement si la junte ne rétablissait pas le Président déchu, Mohamed Bazoum, dans son fauteuil dans un délai d'une semaine, soit le 6 août 2023 au plus tard.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les négociations entre d'une part, la communauté internationale en général et la CEDEAO en particulier et d'autre part, les militaires au pouvoir n'avaient pas abouti.

Ce coup d'État accroît les inquiétudes quant à la situation des populations civiles dans un contexte d'isolement international du Niger et de menace croissante des groupes armés. S'il est trop tôt pour évaluer l'impact du coup d'État sur la sécurité et la stabilité du pays à long terme, certaines attaques récentes pourraient augurer d'une recrudescence des violences perpétrées contre les différentes communautés.

¹ Le prochain rapport (OGS n°5) prendra en considération cette crise militaro-politico-institutionnelle durant la période août, septembre, octobre, novembre 2023.

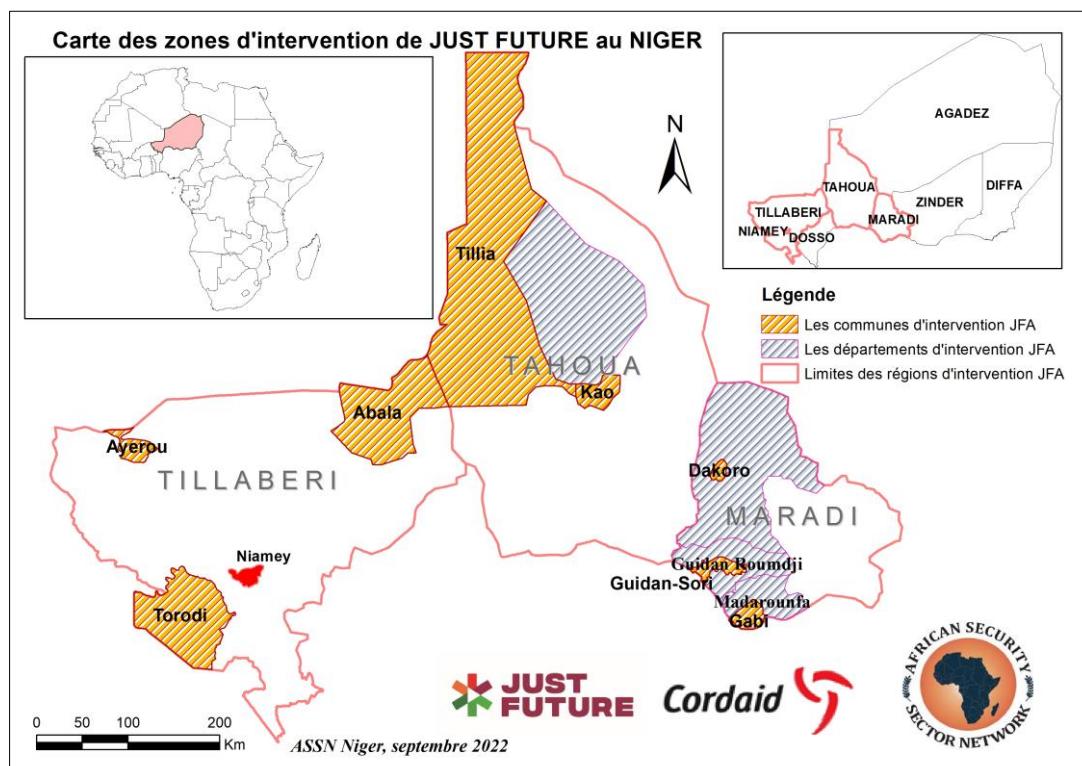
Introduction

Dans le cadre du Programme Just Future Alliance (JFA), « l’Observatoire pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (OGS) », en collaboration avec l’African Security Sector Network (ASSN), a engagé un processus de monitoring citoyen de la situation sécuritaire au Niger dont l’objectif est d’évaluer l’état de la gouvernance de la sécurité dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi, dans lesquelles intervient le programme Just Future Alliance (JFA)². Ce dispositif est composé des points focaux locaux situés dans les communes d’intervention du programme qui font remonter des données, qui sont ensuite centralisées et traitées au niveau national. La méthodologie utilisée pour mener le présent monitoring de la gouvernance sécuritaire au Niger s’appuie ainsi sur le réseau de points focaux de l’OGS au nombre de neuf (09) - dont 4 se situent dans la région de Tillabéri, 2 dans celle de Tahoua et 3 dans la région de Maradi - chargés de transmettre des données consignées dans des fiches de collecte vers le niveau central de l’OGS à Niamey, lui-même en charge de les analyser³.

Ce rapport est rédigé tout comme les trois précédents sur la base des incidents sécuritaires recensés dans les 8 communes des 3 régions : Maradi (Dakoro, Guidan-Sori et Gabi), Tahoua (Kao et Tillia) et Tillabéri (Torodi, Abala, Ayerou).

Dispositif OGS

La carte ci-dessous représente les communes et départements d’intervention du programme « Just Future Alliance » (JFA).



² Ces trois régions – et particulièrement en leur sein les huit (8) communes de Maradi (Dakoro, Gabi, et Guidan-Sori), Tahoua (Kao et Tillia) et Tillabéri (Abala, Ayerou, Torodi) – sont celles dans lesquelles intervient le programme « Just Future Alliance » dans le cadre duquel l’OGS réalise le présent monitoring.

³ Les points focaux transmettent chaque mois au niveau central les fiches de collecte des données recueillies sur le terrain au plus tard le 5 du mois suivant.

Carte 1.

Les points focaux des trois régions (cf. rapport OGS n°1, carte du dispositif OGS⁴) ont ainsi collecté et transmis au niveau central un total de 36 fiches pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 qui recensent les incidents et les actes de violence touchant directement les personnes et leurs biens tout en relevant les réactions des différents acteurs en charge de la gouvernance de la sécurité au Niger.

⁴ <https://bit.ly/ASSN34>

Analyse générale de la situation sécuritaire des trois régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi

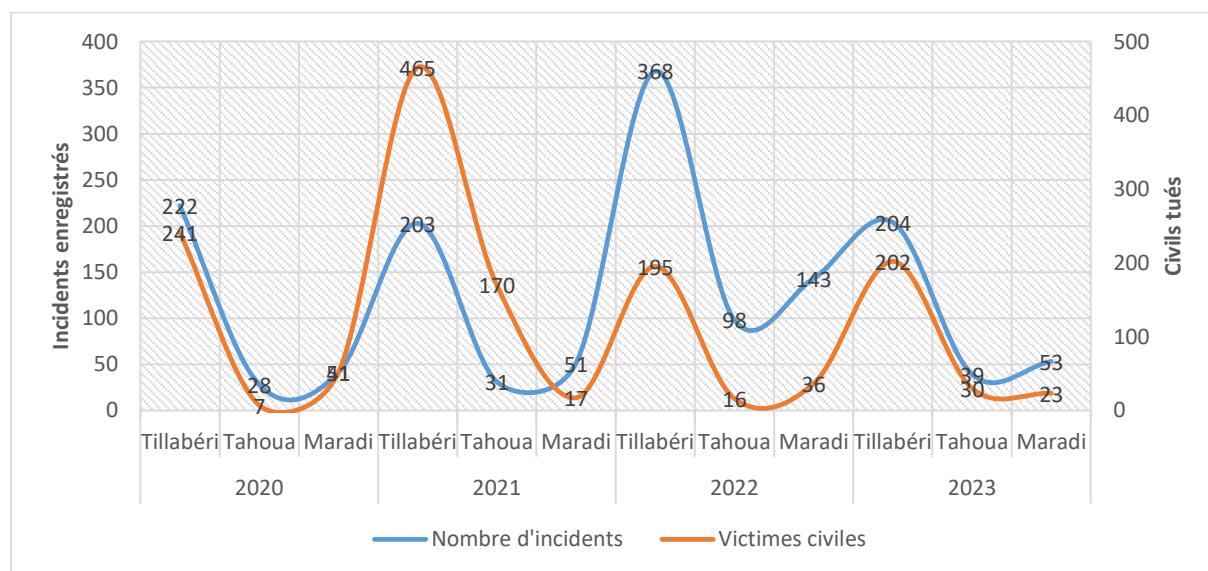
L'analyse de la situation sécuritaire du Niger au cours de la période allant d'avril à juillet 2023 montre une multiplication des incidents sécuritaires et des violations des droits humains dans les trois régions d'étude concernées par le monitoring OGS : Tillabéri, Tahoua et Maradi.

On y note ainsi la présence de groupes armés extrémistes radicaux très actifs comme le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) et l'État Islamique au Sahel (EI-Sahel) tout comme le développement de la Criminalité Transnationale Organisée (CTO) et du grand banditisme et la persistance des conflits communautaires, notamment ceux récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

En effet, la situation sécuritaire a été marquée par des incidents de grande ampleur (enlèvements, assassinats, exécutions de civils, menaces et ultimatums, vols de bétail, extorsions et poses d'engins explosifs improvisés (EEI)) notamment dans les zones frontalières avec le Nigéria, le Burkina Faso et le Mali où les occurrences de violence sont plus élevées du fait de la porosité des frontières qui facilite les attaques et les replis des acteurs armés et/ou criminels. Les données du terrain font ainsi ressortir un accroissement des actes criminels et des incursions des groupes armés non étatiques (GAN), engendrant des mouvements forcés - réactifs ou préventifs - des populations concernées.

Les huit communes cibles de JFA des régions de Maradi (Dakoro, Gabi et Guidan-Sori), Tahoua (Kao et Tillia) et Tillabéri (Abala, Ayerou, Torodi) (cf. carte 1) sont particulièrement affectées par ces divers actes de violence, malgré l'instauration de l'état d'urgence et le déploiement des forces de sécurité spécialisées. On note en effet depuis janvier 2023, comparativement à la même période en 2021 et 2022, une diminution des attaques coordonnées de grande envergure contre les civils mais néanmoins une persistance de la menace sous forme de petites attaques à mains armées contre ceux-ci, comme le démontre le graphique 1 ci-dessous.

Graphique 1 : Répartition annuelle des incidents sécuritaires recensés dans les trois régions (Tillabéri, Tahoua et Maradi) de 2020 à 2023



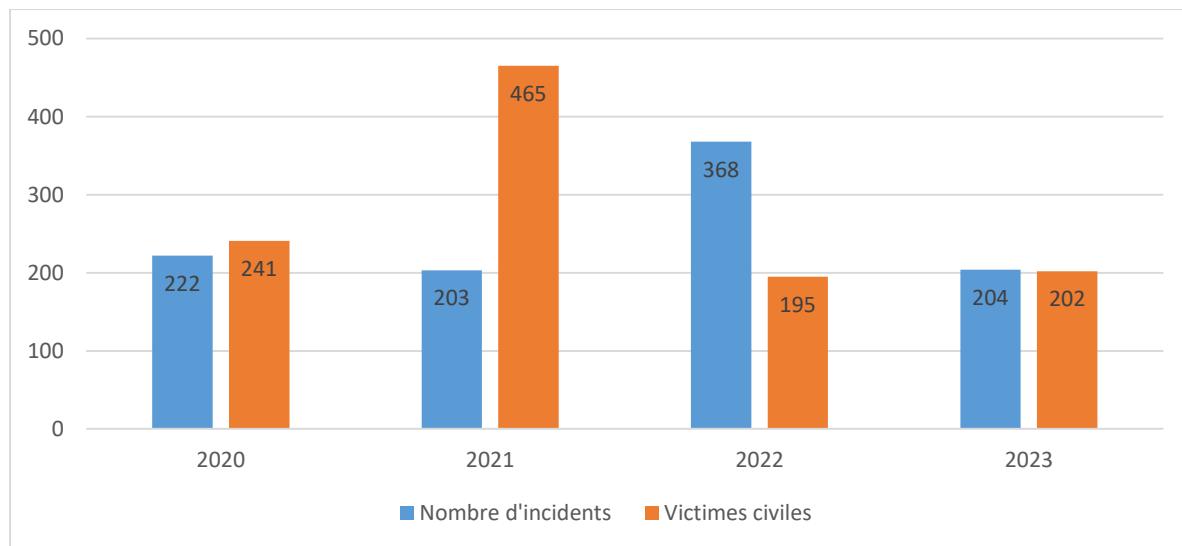
Le graphique 1 montre que des trois régions objets d'étude, celle de Tillabéri, située dans la zone des trois frontières, est celle qui a enregistré, comparativement aux deux autres, le plus grand nombre

d'incidents de 2020 à 2023. Par ailleurs, depuis 2020, le nombre d'incidents sécuritaires ne fait qu'augmenter au fil des années au niveau de chacune des trois régions de la zone d'étude où l'on observe une densification des incidents. On constate aussi que depuis le début de l'année 2023, cette dynamique d'augmentation d'incidents au niveau des trois régions d'étude se confirme, en particulier au niveau des régions de Tillabéri et Tahoua qui sont des régions à forte emprise de l'Etat Islamique au Sahel. Ainsi, on note déjà 204 incidents à Tillabéri à la date du 31 juillet 2023 contre 203 pour l'ensemble de l'année 2021 et 368 pour l'année 2022.

1. Région de Tillabéri

La région de Tillabéri située dans la zone des trois frontières (aux confins du Burkina Faso, du Mali et du Niger) est la région qui enregistre le plus grand nombre d'incidents sécuritaires au Niger depuis 2020. L'évolution annuelle des incidents enregistrés au niveau de cette région de 2020 à 2023 fait ressortir les nombres respectifs suivants : 222, 203, 368 et 204 en référence aux graphiques 1 et 2. Entre janvier et juillet 2023, la région de Tillabéri totalise 204 incidents sécuritaires ayant engendré des morts, des blessés, des personnes et du bétail enlevés et des dégâts matériels (véhicules et écoles incendiés). L'analyse de ces incidents sécuritaires annuels de la région de Tillabéri montre une tendance à l'augmentation année après année. La même tendance a été déjà observée lors des rapports OGS n°1 (juin, juillet, août 2022), OGS N°2 (septembre, octobre et novembre 2022) et OGS n° 3 (décembre 2022, janvier, février, mars 2023).

Graphique 2 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Tillabéri de 2020 à 2023

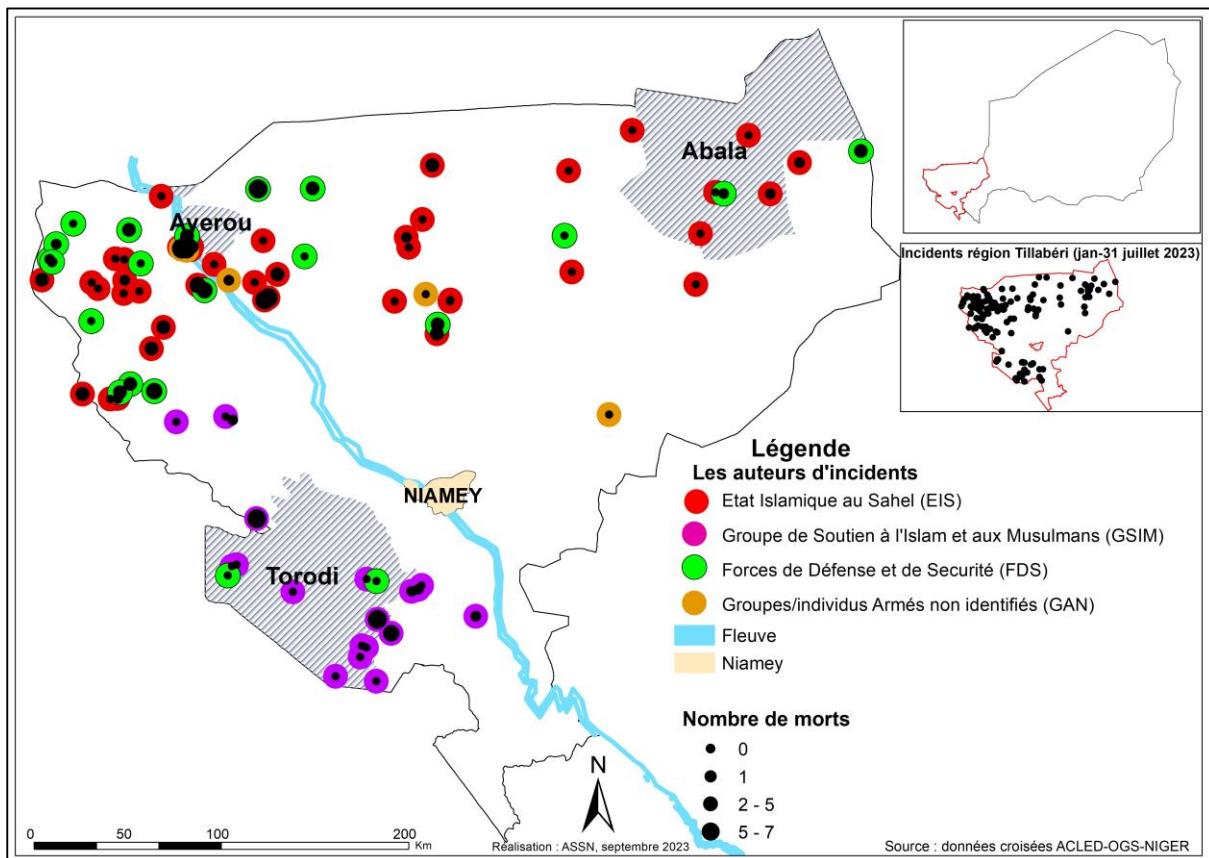


Source : données ACLED

Au cours de la période allant de l'année 2020 à 2023, on remarque que l'année 2021 est celle pendant laquelle il a été enregistré le plus grand nombre de victimes civiles au niveau de la région de Tillabéri (465 civils tués). Par contre, en 2022 la région de Tillabéri a enregistré plus d'incidents sécuritaires (368) avec cependant une baisse du nombre de victimes civiles tuées (195) comparativement à 2020 (241) et à 2021 (465). Quant à l'année 2023, à la date du 31 juillet, sur 7 mois, la région de Tillabéri a enregistré 204 incidents dépassant déjà le nombre d'incidents enregistrés pour l'année 2021 et plus de la moitié des incidents de l'année 2022. Quant au nombre de victimes civiles tuées enregistré à la

date du 31 juillet 2023 soit 202, il dépasse déjà celui de l'année 2022 (195 victimes civiles) comme le montre le graphique 1 ci-dessus.

Carte 2 : Répartition des incidents sécuritaires par auteurs dans la région de Tillabéri durant les mois d'avril-mai-juin-juillet 2023



La carte ci-dessus montre qu'en dehors des attaques menées par les groupes ou individus armés non identifiés (GAN), l'essentiel des attaques dans la région de Tillabéri est l'œuvre des deux principaux groupes armés djihadistes présents dans le Sahel central : l'État Islamique au Sahel (EI-Sahel) mène des actions principalement dans les parties Nord-Est (Abala) et Nord-Ouest de la région et le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) mène davantage des actions localisées au Sud-Ouest dans la zone de Torodi et aux alentours immédiats de la capitale Niamey. Les données spatialisées sur la carte 2 montrent aussi l'arrimage et la concentration des interventions des forces de défense et de sécurité dans ces zones d'activités des groupes armés djihadistes, en particulier dans la zone d'influence de l'État Islamique au Sahel (EI-Sahel).

1.1. Présentation de la situation sécuritaire dans les 3 communes de la région de Tillabéri durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023

La situation sécuritaire dans la région de Tillabéri, a été marquée durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 par la présence active des GAN. Les points focaux ont recensé durant cette période de nombreux incidents sécuritaires allant du vol de bétail aux attaques et enlèvements de personnes, en passant par des prélèvements forcés de la zakat et des assassinats. Le 20 juillet 2023 par exemple, des

cultivateurs de la localité d'Anzourou⁵ ont fait l'objet d'une attaque des bandits armés, alors qu'ils travaillaient dans leurs champs. Cette attaque a causé la mort de treize personnes et le déplacement massif des populations vers les communes de Sakoira et la ville de Tillabéri. Les attaques ont ciblé aussi bien les populations civiles que les militaires mais en bien moins grand nombre. En effet, durant la période du monitoring, deux attaques seulement sur les trente-et-uns incidents sécuritaires relevés ont eu pour cibles des forces de sécurité. Il s'agit respectivement de l'attaque armée du 9 juillet contre le commissariat de Banibangou et de celle de la nuit du 8 au 9 juillet contre deux gendarmes à Ayorou Haoussa.

1.1.1 Commune d'Abala⁶

La commune d'Abala, durant le monitoring, a connu plusieurs incidents sécuritaires liés principalement aux vols de bétails, au prélèvement de la zakat, aux attaques et enlèvements de véhicules et aux assassinats de personnes. On note cependant, comparativement à la période précédente, une certaine accalmie au niveau des attaques et vols de bétails, qui sont passés de cinq à deux. Les bandits armés s'attaquent aussi bien aux populations qu'aux représentants de l'État.

Abala	Types d'événement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
06/04/2023	Vol de bétail à Iskita.	GAN	Des propriétaires de bétail.	Droit à la vie, à l'intégrité physique et à la propriété.	Poursuite des bandits et signalement aux autorités locales.
13/04/2023	Vol de bétail à Chinana (après le passage à tabac des propriétaires).	GAN	Des propriétaires de bétail.	Droit à l'intégrité physique, à la dignité et à la propriété.	Poursuite des bandits et signalement aux autorités locales.
07/06/2023	Prélèvement de la zakat à Garin Mallam Zaourey: (les bandits armés se sont rendus dans le village pour prélever la zakat).	GAN	Membres de la communauté de Garin Mallam Zaourey.	Droit à la propriété.	Les victimes se sont soumises au prélèvement de la zakat et ont ensuite signalé l'incident aux autorités locales.

⁵ Anzourou est une localité et une commune rurale, située à une soixantaine de kms du département de Tillabéri, au Nord de la région de Tillabéri. Elle n'est pas loin de la frontière nigéro-malienne, dans ce qu'on appelle la zone des trois frontières (Niger-Mali-Burkina Faso). Cette zone connaît un véritable problème sécuritaire suite aux attaques récurrentes en provenance du Mali voisin. Cette situation engendre des déplacements de populations vers les localités voisines comme la ville de Tillabéri où affluent des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants. Voir : <https://www.lesahel.org/commune-rurale-de-lanzourou-les-deplaces-temoignent-de-leurs-experiences-douloureuses/>

⁶ La commune d'Abala - qui porte le même nom que le département dont elle fait partie (le Département d'Abala est composé de deux Communes : celle d'Abala et celle de Saname) - est peuplée principalement de Haoussa, de Touareg et de Djerma ; elle est située à l'extrême Nord-Est de la région de Tillabéri et fait frontière avec le Nord du Mali où l'on constate la présence des groupes l'EI-Sahel et Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM). Le marché hebdomadaire d'Abala est devenu la plaque tournante du commerce de bétail et de différents trafics (pièces de recharge de moto, vente de drogue notamment).

Le 07/06/2023	Assassinat sur la route Abala-Sanam d'un entrepreneur (chargé de la réhabilitation de la route Fillingué/Tahoua) et de son chauffeur.	GAN	L'entrepreneur et son chauffeur.	Droit à la vie	Signalement aux autorités locales.
---------------	---	-----	----------------------------------	----------------	------------------------------------

1.1.2 Commune d'Ayerou⁷

La Commune d'Ayerou a connu durant le monitoring, une forte activité criminelle des GAN. Les données recueillies font état de 18 incidents sécuritaires ayant causé la mort et l'enlèvement de plusieurs personnes, des vols de bétails et de véhicules appartenant à des particuliers. Selon certains témoignages, recueillis par le point focal, les GAN seraient venus du Mali ou du Burkina Faso. La proximité de la commune d'Ayerou avec les frontières du Burkina Faso et du Mali, favorise le repli des GAN dans ces deux pays selon les données recueillies par le point focal. Les incidents sécuritaires ont causé neuf morts et des blessés, de nombreux animaux emportés et des véhicules volés ou détruits.

Ayerou	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
02/04/2023	Enlèvement d'un véhicule 4x4 à Koutougou.	GAN	Le conducteur et les passagers.	Droit à la Propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 02 au 03/4/2023	Enlèvement de troupeaux d'animaux à Alhindo.	GAN	Membres de la communauté (propriétaires d'animaux).	Droit à la Propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 04 au 05/04/2023	Enlèvement de troupeaux d'animaux à Koutougou.	GAN	Membres de la communauté (propriétaires d'animaux).	Droit à la Propriété.	Signalement aux autorités locales.
28/4/2023	Assassinats de 3 civils (deux personnes à Beibatan-Bas et une personne à Seno).	GAN	Membres des communautés de Beibatan-Bas et de Seno.	Droit à la vie.	Signalement aux autorités locales.
01/05/2023	Assassinat d'un civil à Koutougou.	GAN	Un membre de la communauté.	Droit à la vie.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 04 au 05/5/2023	Un véhicule incendié	GAN	Transporteurs.	Droit à la vie et à la propriété	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 20 au 21/5/2023	Enlèvement d'un véhicule.	GAN	Transporteurs.	Droit à la vie et à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 20 /au 21/05/2023	Enlèvement d'animaux à Djénimé.	GAN	Membres de la communauté de Djénimé.	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités locales.

⁷ La commune d'Ayerou située au Nord-Ouest de la région de Tillabéri est peuplée de Djerma-Songhai, de Peuls, de Touareg et de HaCV voussa.

Nuit du 22 au 23/5/2023	Enlèvement d'une personne civile à Koutougou	GAN	Membres de la communauté de Koutougou.	Droit à la liberté et à la dignité.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 02 au 03/6/2023	Attaque à main armée à Séno - Déssa (un blessé par balle).	GAN	Un jeune de Séno.	Droit à l'intégrité physique.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 15 au 16/ 6/2023	Enlèvement d'un zébu à Ayorou Goungou.	GAN	Population locale.	Droit à la propriété	Signalement aux autorités locales
Nuit du 19 au 20/6/2023	Attaque à main armée à Farey (Séno) (4 morts et 4 blessés parmi la population)	GAN	Population locale.	Droit à la vie et à l'intégrité physique.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 28 au 29/06/2023	Enlèvement à Zoliombon Ayorou d'un troupeau conduit vers le Mali.	GAN (venus de la rive droite vers le Burkina Faso).	Population locale.	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 30/6 au 1 ^{er} /7/2023	Attaque à main armée et incendie d'une maison à Koutougou Goungou (matériels + 9 portables brûlés).	GAN (venus de la rive droite).	Un jeune couple et leurs invités (jeune marié et sa femme).	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 08 au 09/07/ 2023	Attaque armée contre deux gendarmes à Ayorou Haoussa (un mort et un blessé).	GAN	Deux gendarmes.	Droit à la vie et à l'intégrité physique.	Signalement et orientation des FDS sur les lieux de l'attaque.
Nuit du 07 au 08/07/ 2023	Enlèvement d'un troupeau à Hondobon.	GAN	Population locale (propriétaires d'animaux).	Droit à la propriété.	Signalement et orientation des FDS sur les lieux.
Nuit du 28 au 29/07/2023	Enlèvement d'un troupeau à Souley Gounguia.	GAN	Population locale (propriétaires d'animaux).	Droit à la propriété.	Signalement et orientation des FDS sur les lieux.
Nuit du 29 au 30/07/2023	Enlèvement d'un troupeau à Firgoune.	GAN	Population locale (propriétaires d'animaux).	Droit à la propriété.	Signalement et orientation des FDS sur les lieux.

1.1.3 Commune de Torodi⁸

La situation sécuritaire de la commune de Torodi a connu une relative accalmie, par rapport à celle des mois précédents⁹. Les données recueillies font état de 5 incidents sécuritaires, contre 4 pour le

⁸ La commune de Torodi est peuplée de Peuls, de Djerma et de Haoussa et est située à une cinquantaine de kilomètres de Niamey.

⁹ Voir les Rapports OGS 1, OGS 2, OGS 3, disponibles respectivement sur <https://bit.ly/ASSN34>; <https://bit.ly/ASSN33> et <https://bit.ly/ASSN33>.

rapport OGS 3, 6 pour le rapport OGS 2 et 12 pour le rapport OGS1. On constate aussi que les attaques des bandits armés menées pendant la saison pluvieuse qui peut courir de mi-mai à septembre, impactent négativement les activités agricoles qui sont les principales ressources productives des victimes et affectent la sécurité alimentaire des populations de la zone en général. À titre illustratif, au cours du mois de juillet 2023, les populations des villages de Tchampé-Goré, d'Ourogo, de Sakati, et de Seno-Diapang ont dû abandonner leurs localités et leurs champs, au moment où les travaux champêtres ont débuté du fait des attaques et des menaces des GAN.

Torodi	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
01/04/2023	Attaque d'un véhicule de transport en commun sur l'axe Torodi-Makalondi.	GAN	Les passagers du véhicule (un mort et des blessés).	Droit à la vie, à l'intégrité physique et à la libre circulation.	Fuite et signalement aux autorités locales.
27/04/2023	Incendie de l'école Bounga-Bounga.	GAN	Communauté (enseignants, élèves, parents d'élèves...etc.).	Droit à l'éducation.	Signalement aux FDS.
08/06/2023	Attaque à Kankani des GAN (2 morts et des blessés) et menace de revenir exécuter les populations d'où le déplacement de la population vers Makalondi.	GAN	La population de Kankani.	Droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.	Déplacement massif de la population vers Makalondi et signalement des menaces aux autorités locales.
07/07/2023	Menace d'attaque des GAN et déplacement de populations de trois (3) villages de Djaladjo.	GAN	La population de Djaladjo.	Droit à la liberté et à la dignité.	Déplacement massif des populations vers Torodi et signalement des menaces aux autorités locales.
18/07/2023	Enlèvement d'un chef du Centre de Santé Intégré (CSI) à Tchantchanga Fulbé	GAN	Chef du CSI de Tchantchanga Fulbé.	Droit à la liberté.	Signalement aux autorités locales.

1.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Tillabéri.

Le tableau ci-dessous présente les actions/réactions des acteurs de la chaîne de la gouvernance sécuritaire dans les trois communes d'étude de la région de Tillabéri. Il rend compte de la prise en charge des incidents sécuritaires survenus dans les trois communes d'étude de la région de Tillabéri par les différents acteurs de la chaîne de la gouvernance sécuritaire à savoir les autorités nationales (FDS en particulier) et locales (le préfet, le maire, les chefs traditionnels), les OSC, les institutions indépendantes. Il fait aussi le point sur l'évolution des évènements au moment de la rédaction du rapport.

Tillabéri Avril, mai, juin, juillet 2023	Dates des incidents	Réaction des autorités	Activation du contrôle citoyen	Activation du contrôle indépendant	Offre des services publics	Évolution des événements
Abala : 04 incidents sécuritaires	06/04/23	Poursuite des FDS.	Information partagée (médias, réseaux sociaux).	Absence de réaction de la part des institutions.	Pas d'offre de service (aucune infrastructure n'a été endommagée ou remplacée).	Suite à la poursuite de la population et des FDS, une partie du bétail a été retrouvée mais les responsables n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	13/04/2023	Poursuite des FDS.	Information partagée (médias, réseaux sociaux).	Absence de réaction de la part des institutions indépendantes.	Pas d'offre de service (aucune infrastructure n'a été endommagée ou refaite).	La poursuite engagée par les éléments de la Gendarmerie (GARSI) n'a pas permis de retrouver le bétail et les bandits au moment de la rédaction du rapport.
	07/06/23	Poursuite des FDS.	Aucune réaction par peur de représailles.	Aucune institution indépendante n'a réagi suite aux événements.	Aucune Pas d'offre de service public (aucune infrastructure n'a été endommagée ou remplacée).	Les responsables n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Le 07/06/2023	Constat et poursuite des FDS.	Information partagée (médias, réseaux sociaux).	Aucune réaction de la part des institutions indépendantes.	Pas d'offre de service public (aucune infrastructure n'a été endommagée ou remplacée).	Les responsables n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
Ayerou : 18 incidents sécuritaires	02/04/2023	Orientation sur le lieu et poursuite des FDS.	Absence de réaction par crainte de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant par manque de structures.	Pas d'offre de service public (Pas de dégâts de biens publics).	Véhicule, transporteurs et GAN non retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 02 au 03/4/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Absence de réaction par crainte de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant par manque de structures.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	Animaux et GAN non retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 04 au 05/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Absence de réaction par crainte de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant par manque de structures.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	Animaux et GAN non retrouvés au moment de la rédaction du rapport.

	28/4/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Absence de réaction par crainte de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant par manque de structures.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	GAN non retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	01/05/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Pas de réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant par manque des structures.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	GAN non appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 04 au 05 / 5/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Pas de réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	GAN non appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 20 au 21/5/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Pas de réaction pour peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	GAN non appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 20 au 21/05/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Pas de réaction pour peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant (structures non existantes au niveau local).	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	Animaux retrouvés mais les GAN n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 22 au 23/5/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Pas de réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Pas d'offre de service public (pas de dégâts de biens publics).	La personne enlevée et les GAN n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 02 au 03/6/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Aucune réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun matériel ou infrastructure n'a été endommagé.	GAN non retrouvés au moment de la rédaction du rapport (fuite vers le Burkina Faso).
	Nuit du 15 au 16 / 6/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Aucune réaction par peur de représailles).	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun matériel ou infrastructure n'a été endommagé.	Les GAN n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport (fuite vers le Burkina Faso).
	Nuit du 19 au 20/6/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Aucune réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun matériel ou infrastructure n'a été endommagé.	Les GAN n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport (fuite vers le Burkina Faso).
	Nuit du 28 au 29/06/2023	Orientation (sur le lieu) et	Aucune réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du	Aucun matériel ou infrastructure	GAN et troupeaux n'ont pas été

		poursuite des FDS.		contrôle indépendant.	n'a été endommagé.	retrouvés au moment de la rédaction du rapport (fuite vers le Mali).
Nuit du 30/6 au 1 ^{er} /7/2023	Orientation (sur le lieu) et poursuite des FDS.	Aucune réaction des OSC par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun matériel ou infrastructure n'a été endommagé.	Les GAN n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport (fuite vers le Burkina Faso sur la rive droite).	
Nuit du 08 au 09/07/ 2023	Poursuite et ratissage de la zone par les FDS.	Aucune réaction de la société civile par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun dégât n'a été constaté mais les armes des gendarmes ont été emportées.	Les GAN n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.	
Nuit du 07 au 08 /07/ 2023	Poursuite et ratissage de la zone par les FDS.	Aucune réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun dégât constaté.	Les animaux n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.	
Nuit du 28 au 29/07/2023	Poursuite et ratissage de la zone par les FDS.	Aucune réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun dégât constaté.	Les animaux n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.	
Nuit du 29 au 30/07/2023	Poursuite et ratissage de la zone par les FDS.	Aucune réaction par peur de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun dégât constaté.	Les animaux n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.	
Torodi : 06 incidents sécuritaires	01/04/2023	Riposte et poursuite des FDS contre les auteurs.	Absence d'activation du contrôle citoyen par crainte de représailles.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Aucun matériel ou infrastructure n'a été endommagé.	Situation sous contrôle (l'axe Torodi - Makalondi sécurisé) au moment de la rédaction du rapport.
	27/04/2023	Les autorités n'ont pas officiellement réagi face à cet événement.	Absence d'activation du contrôle citoyen par crainte de représailles.	Absence de contrôle indépendant.	Les classes du primaire n'ont pas été reconstruites au moment de la rédaction du rapport.	Les cours n'ont pas repris mais les élèves ont été orientés vers les villages environnants.
	08/06/2023	Pas de réaction officielle des autorités.	Absence d'activation du contrôle citoyen par crainte de représailles.	Aucun contrôle indépendant n'a été exercé.	Aucun matériel ou infrastructure n'a été endommagé.	Une partie de la population s'est déplacée vers des villages plus sûrs et l'autre partie réside toujours dans la localité.

	07/07/2023	Accueil et installation des populations déplacées par les autorités locales.	Absence d'activation du contrôle citoyen par crainte de représailles.	Aucun contrôle indépendant n'a été effectué.	Offre publique de sites pour accueillir les populations déplacées.	Les populations de la zone sont toujours sous la menace des bandits armés au moment de la rédaction du rapport.
	14/07/2023	Déplacement des autorités sur les lieux.	Pas d'exercice du contrôle citoyen par crainte de représailles.	Aucun contrôle indépendant n'a été effectué.	Les véhicules militaires ont été endommagés lors de l'attaque.	La situation s'est normalisée au moment de la rédaction du rapport mais l'enquête pour retrouver les bandits armés est toujours en cours.
	18/07/2023	Déplacement des autorités sur les lieux.	Pas de contrôle citoyen par crainte de représailles.	Aucun contrôle indépendant n'a été signalé.	Aucun service public n'a été endommagé.	La personne enlevée n'a pas été retrouvée au moment de la rédaction du rapport.

L'analyse des données recueillies par les points focaux durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 permet de faire le constat suivant sur les vingt-huit (28) incidents sécuritaires relevés :

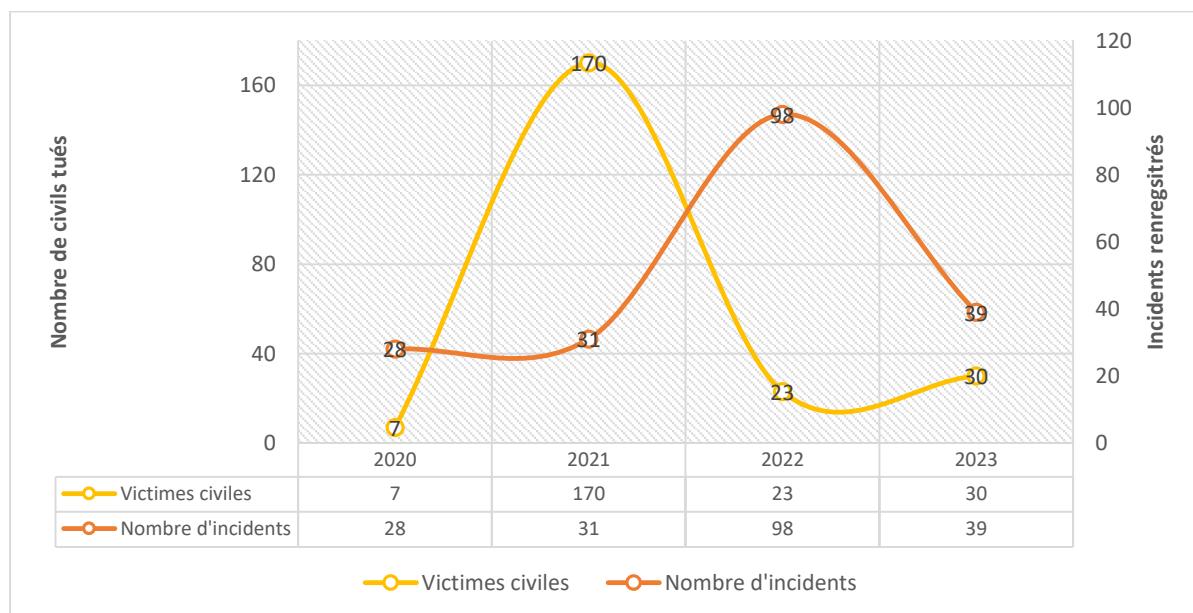
- Les autorités locales (le préfet, le maire, les chefs traditionnels) ont joué leur rôle lors de ces incidents sécuritaires en sollicitant le déploiement des FDS sur le terrain pour ratisser la zone et poursuivre les GAN.
- Le contrôle citoyen a été activé six fois sur les 28 incidents sécuritaires. Ce faible contrôle citoyen peut s'expliquer par la crainte de représailles de la part des GAN, notamment.
- Le contrôle indépendant n'a pas été activé sur les 28 incidents sécuritaires. Les institutions mandatées pour exercer un contrôle indépendant (l'Assemblée Nationale, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) et le Médiateur de la République) interviennent au cas par cas, ce qui pourrait expliquer l'absence d'activation de ce contrôle indépendant durant la période du monitoring.
- L'offre de services publics est demeurée relativement faible. Lorsqu'il y a des atteintes aux biens publics, qui nécessitent des solutions d'urgence, comme ce fut le cas de l'incendie de classes d'école à Torodi le 27 avril, le manque de moyens est souvent avancé par les autorités pour expliquer la lenteur, voire l'absence d'intervention. Les élèves sont généralement orientés vers les écoles des villages les plus proches lorsque celles-ci fonctionnent. En effet, selon le ministre nigérien de l'Education Nationale, à la date du 6 juin 2023, 921 écoles ont dû fermer leurs portes en mai dernier en raison de l'insécurité dans la région de Tillabéri¹⁰.
- A l'heure de la rédaction de ce rapport, la réponse apportée n'avait été concluante que dans trois incidents sécuritaires sur les 28 recensés, respectivement à Abala, où le 06 avril une partie des animaux emportés a pu être récupérée par les FDS, et le 09 juillet où les éléments de la police ont pu repousser les groupes armés et à Ayerou le 21 mai 2023, où les animaux emportés ont pu être récupérés.

¹⁰ <https://www.trtafrika.com/fr/africa/niger-921-ecoles-forcees-de-fermer-en-raison-de-l-insecurite-13506249>

2. Région de Tahoua

La situation de la région de Tahoua s'est dégradée, en particulier dans la zone frontalière du Mali. Cela est dû aux conflits intercommunautaires et aux assassinats ciblés, ainsi qu'aux enlèvements de personnes et aux vols de bétails. Il faut souligner que les attaques touchent les populations autochtones (les commerçants, les éleveurs), les personnes déplacées internes (PDI) et les réfugiés venus notamment du Mali¹¹. Les communes de Kao et de Tillia sont celles qui sont principalement concernées par les incidents sécuritaires dans la région de Tahoua du fait de leur proximité géographique avec le Mali.

Graphique 3 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Tahoua de 2020 à 2023



Source : données ACLED

Le graphique ci-dessus montre l'évolution annuelle des incidents et des victimes civiles enregistrés au niveau de la région de Tahoua. On constate que la courbe des incidents est en constante évolution de 2020 à 2023 (passant de 28 incidents en 2020 à 98 incidents en 2022). La courbe des victimes civiles a connu également une évolution similaire de 2020 à 2022, avant de connaître une chute en 2022 où le nombre de victimes civiles est passé de 170 à 23. Le pic exceptionnel de 2021 est dû au grave incident sécuritaire de Tillia¹² qui a fait plus de 120 morts¹³.

Pour l'année 2023, la région de Tahoua a déjà enregistré à la date de 31 juillet, 39 incidents sécuritaires ayant fait 30 victimes civiles. Ce nombre (30) de victimes civiles dépasse déjà les nombres enregistrés en 2020 et 2022 avec respectivement 7 et 23 victimes civiles.

¹¹ <https://reliefweb.int/report/niger/niger-tahoua-analyse-situationnelle-trimestrielle-au-31-mars-2023>

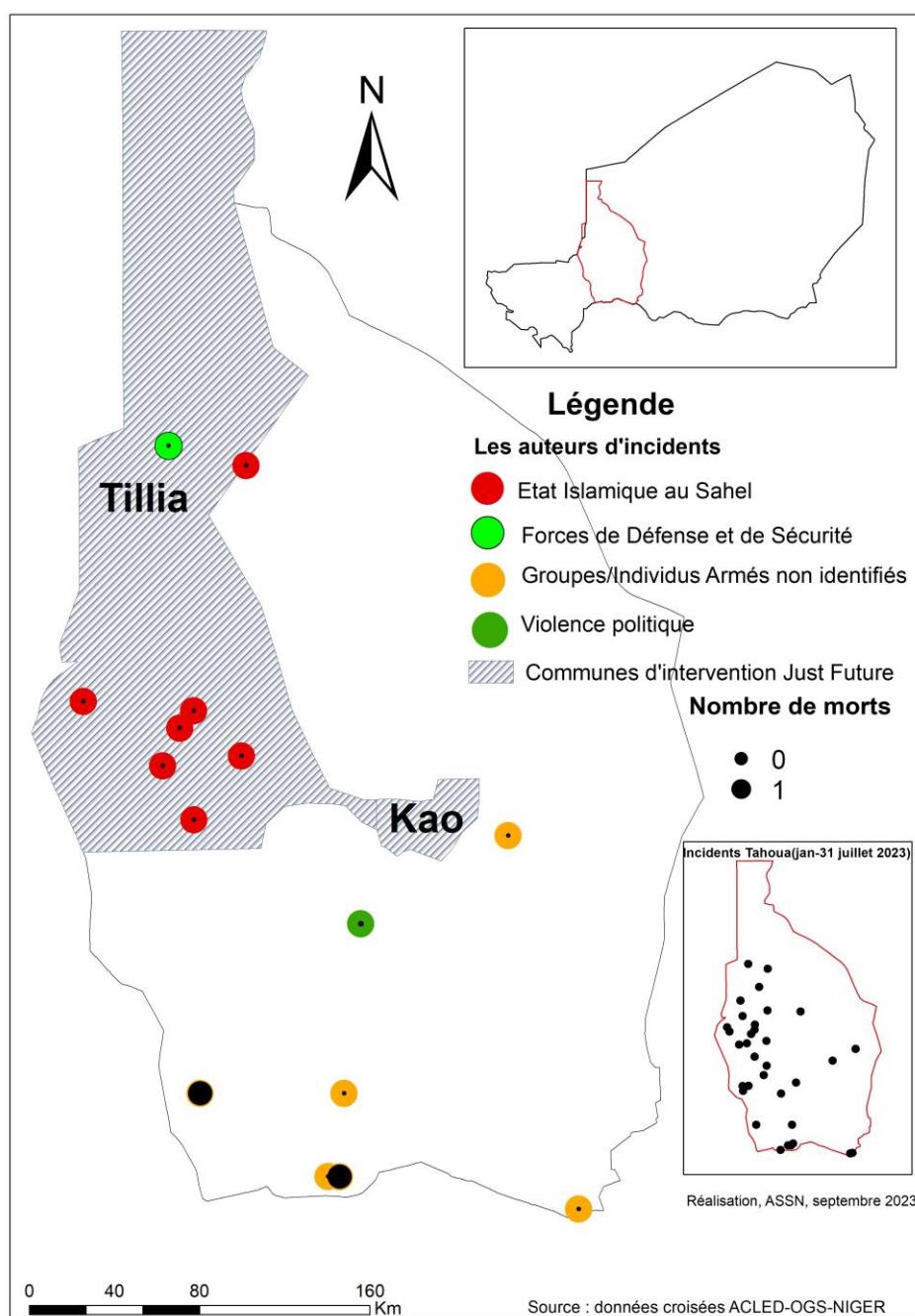
¹² [https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210322-niger-près-de-60-morts-dans-une-attaque-%C3%A0-tillia-au-nord-ouest-du-pays](https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210322-niger-pr%C3%A8s-de-60-morts-dans-une-attaque-%C3%A0-tillia-au-nord-ouest-du-pays)

¹³ <https://www.hrw.org/fr/news/2021/08/11/niger-hausse-des-atrocites-commises-par-des-groupes-islamistes-armes>

2. 1. Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Tahoua durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023.

Au cours de la période couvrant les mois d'avril à juillet 2023, la région de Tahoua a connu de nombreux incidents sécuritaires. Ces incidents sécuritaires sont, pour l'essentiel, l'œuvre des groupes armés djihadistes et des groupes armés non étatiques. Cette région est surtout marquée par les attaques de l'État Islamique au Sahel (EI-Sahel) comme l'indique la carte 3 ci-dessous. La commune de Tillia qui est frontalière avec le Mali est la moins exposée aux attaques armées djihadistes. La commune de Kao (département de Tchintabaraden) quant à elle est plutôt victime des attaques des GAN.

Carte 3 : Répartition des incidents sécuritaires par auteurs dans la région de Tahoua durant les mois d'avril-mai-juin-juillet 2023



2.1.1. Commune de Kao¹⁴

La position géographique de la commune de Kao en fait un axe stratégique triangulaire entre Tahoua, Abalak et Tchintabaraden, favorable aux actions des GAN, qui opèrent sur les voies menant aux marchés hebdomadaires de la zone. La circulation des personnes allant ou revenant de ces marchés est souvent entravée par les attaques des bandits armés.

Kao	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
12/04/2023	Attaque à main armée d'un commerçant revenant du marché par des bandits à motos (il a été battu et spolié de 2.500.000fcfa).	GAN	Un commerçant de la commune.	Droit à l'intégrité physique, à la dignité et à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
23/05/2023	Démantèlement d'un groupe de malfaiteurs et trafiquants dans la commune de Kao :(groupe qui opère dans la bande Libye-Tchintabaraden- Kao). Leurs modes opératoires sont : Prélèvements de la zakat, Pillages ; Destructions des biens collectifs (des moyens de communications, hydraulique, électrique) Braquages : vols et braquages dans les villages et les axes des marchés.	GAN	Les populations frontalières Niger-Libye.	Pas de droit violé : les bandits armés ont été neutralisés.	Signalement régulier des actions criminelles des bandits armés aux autorités locales et collaboration des populations aux investigations.
23 Juin 2023	Attaque d'un véhicule de transport de personnes venant de Tabalak allant à Tchintabaraden (des bandits ont tendu une embuscade aux personnes venant du marché faisant plusieurs blessés).	GAN	Des membres des communautés de Tchintabaraden et environ principalement des commerçants.	Droit à l'intégrité physique et à la libre circulation.	Signalement aux autorités locales après l'attaque.
Semaine du 14/07/ 2023	Accrochage entre des éleveurs peuls du Nord à la recherche des pâturages et les populations du village de Égadé. (02 blessés graves parmi la population de Égadé).	Des éleveurs venus du Nord à la recherche des pâturages.	La population du village de Égadé.	Droit à l'intégrité physique.	Signalement aux autorités locales.

¹⁴ La commune de Kao est composée essentiellement de communautés touarègues, peules et haoussa.

2.1.2. Commune de Tillia¹⁵

Les données recueillies par le point focal de Tillia montrent que la situation sécuritaire de la commune a été marquée par d'importants mouvements de population, principalement de réfugiés maliens déjà présents dans la région et de Nigériens qui ont quitté leurs domiciles. Ces communautés se sont installées à Tillia pour fuir les attaques sporadiques des groupes armés non étatiques et l'exposition à la grande criminalité¹⁶.

Tillia	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
22/05/2023	Prélèvement de la zakat par des GAT (quatre personnes sur deux motos sont venues à Inadboug, à 7 kms de Telemces pour menacer les populations de la zone de revenir le lendemain pour « récupérer » la zakat).	GAT	Éleveurs de Inadboug.	Droits à la liberté et à la dignité.	Certains membres de la communauté ont accepté le paiement de la zakat mais d'autres ont fait mouvement vers Telemces. Signalement aux FDS, chefs de groupement, leaders communautaires de la zone et au préfet de Tillia.
25/07/2023	Attaque et enlèvement d'animaux (78 moutons et 5 chameaux) à Tabatolte.	GAN	Éleveurs de Tabatolte.	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités traditionnelles, aux FDS et au Maire de Tillia.

2.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Tahoua.

Le tableau ci-dessous présente les actions/réactions des acteurs de la chaîne de la gouvernance sécuritaire dans les deux communes d'étude de la région de Tahoua. Il rend compte de la prise en charge des six incidents sécuritaires survenus dans les deux communes d'étude de la région Tahoua, par les différents acteurs de la chaîne de la gouvernance sécuritaire à savoir les autorités locales (le préfet, le maire, les chefs traditionnels) ou nationales (FDS en particulier), les OSC, les institutions indépendantes. Il fait aussi le point sur l'évolution des évènements au moment de la rédaction du rapport.

Tahoua avril, mai, juin, juillet 2023	Dates des incidents	Réaction des autorités	Activation du contrôle citoyen	Activation du contrôle indépendant	Offre des services publics	Évolution des évènements
Kao : 04 incidents sécuritaires	12/04/2023	Les éléments de la gendarmerie se sont rendus sur les lieux et ont appréhendé les bandits en suivant les traces des motos qu'ils ont tirées jusqu'au village.	Pas d'activation du contrôle citoyen.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	La victime a été prise en charge et conduite dans un Centre de Santé Intégré (CSI) à Kao.	Les bandits ont été appréhendés et sont entre les mains de la justice.

¹⁵ La commune de Tillia est composée essentiellement de communautés touarègues, peules, arabes et haoussa.

¹⁶ <https://reliefweb.int/report/niger/niger-tahoua-analyse-situationnelle-trimestrielle-au-31-mars-2023>

	23/05/2023	Enquête menée dans toute la zone concernée et identification des malfaiteurs.	Collaboration des citoyens dans l'enquête afin d'identifier les bandits.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Pas d'offre de services publics.	Les bandits opérant au Niger entre Tchintabaraden et Kao ont été arrêtés avec plusieurs armes à bord de leur véhicule.
	23/06/2023	Déploiement des FDS et des secours sur les lieux. Présence de tous les responsables locaux sur les lieux.	Activation du contrôle citoyen (information partagée).	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Évacuation et prise en charge des blessés à l'hôpital de Tahoua.	Les investigations sont en cours pour identifier les auteurs.
	Semaine du 14/07/2023	Envoi de la gendarmerie et arrestation des éleveurs.	Activation du contrôle citoyen (information partagée).	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Évacuation et prise en charge des blessés au district sanitaire de Tchintabaraden	Arrestation des éleveurs peuls par la gendarmerie.
Tilia : 02 incidents sécuritaires	22/05/2023	Les FDS ont été envoyées dans la zone pour une mission de ratissage.	Information partagée avec les autorités locales (maire, chef de groupement, leaders communautaires et préfet).	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Pas d'offre de services publics.	Une mission des FDS est toujours dans la zone au moment de la rédaction du rapport.
	25/07/2023	Envoi de patrouilles dans la zone.	Information partagée (réseaux sociaux).	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Pas d'offre de services publics.	Les animaux et les GAN n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.

L'analyse des données recueillies par les points focaux durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023, permet de faire le constat suivant sur les 6 incidents sécuritaires relevés :

- Les autorités locales (le préfet, le maire, les chefs traditionnels) ont joué leur rôle lors des six incidents sécuritaires en sollicitant le déploiement des FDS sur le terrain pour ratisser la zone et poursuivre les GAN.
- Le contrôle citoyen a été activé cinq fois sur les six incidents sécuritaires survenus. Les acteurs de la société civile (OSC, médias, populations) ont en effet été actifs durant cette période. A Kao, ils ont par exemple activement collaboré pour favoriser les investigations qui ont permis l'arrestation par la police, le 23/05/2023, des bandits armés sévissant dans la zone située entre Tchintabaraden et Kao.
- Le contrôle indépendant n'a pas été activé durant les quatre mois du monitoring.
- L'offre de services publics a été déployée dans trois incidents sécuritaires sur les six recensés. Elle a consisté à l'évacuation et la prise en charge de blessés dans les centres de santé. Les services sociaux de bases sont cependant affectés par l'insécurité dans la région de Tahoua qui compte, à la date du 30 juin 2023, 32 écoles fermées dont 10 pour la commune de Tillia¹⁷.

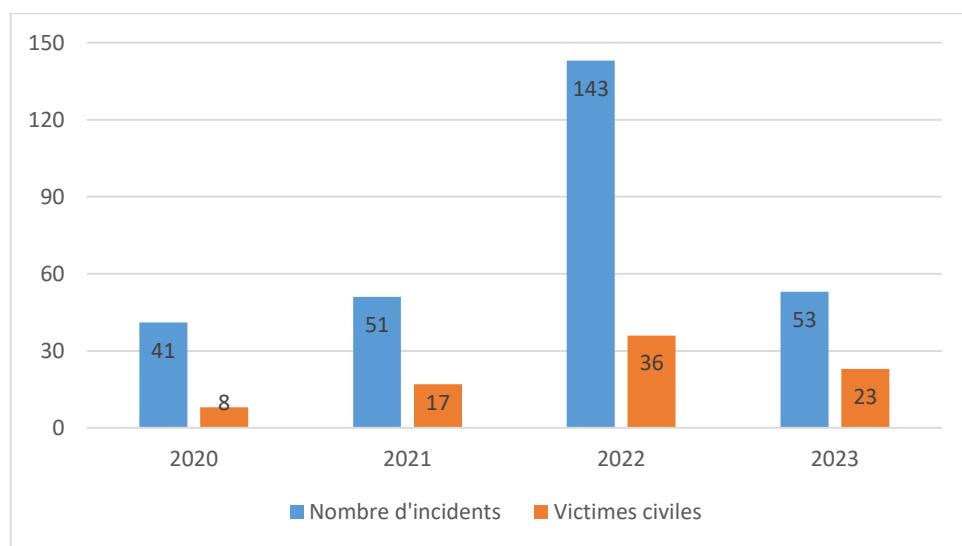
¹⁷ <https://www.unocha.org/publications/map/niger/niger-tahoua-situation-des-services-sociaux-de-base-fermes-cause-de-l-insecurite-au-30-juin-2023>

- L'évolution de la situation a été concluante dans trois incidents sécuritaires sur les six (6) respectivement ceux de Kao des 12 avril, 25 mai et 14 juillet 2023 ; les GAN ont été appréhendés et déférés devant la justice.

3. La région de Maradi

La région de Maradi connaît depuis 2020 une dégradation de la situation sécuritaire avec une augmentation à la fois du nombre d'incidents sécuritaires et de celui des victimes civiles. L'année 2022 a été celle qui a enregistré le plus d'incidents sécuritaires et de victimes civiles avec 143 incidents et 36 victimes civiles. Quant à l'année 2023 (de janvier à juillet) elle enregistre déjà, une tendance à la hausse comparativement aux années 2020 et 2021 tant au niveau des nombres d'incidents qu'à celui des victimes civiles avec respectivement 53 incidents en 2023 contre 41 en 2020, 51 en 2021 et 23 victimes civiles en 2023 contre 8 en 2020 et 17 en 2021 (cf. graphique 4).

Graphique 4 : Évolution annuelle des incidents et des victimes civiles dans la région de Maradi de 2020 à 2023

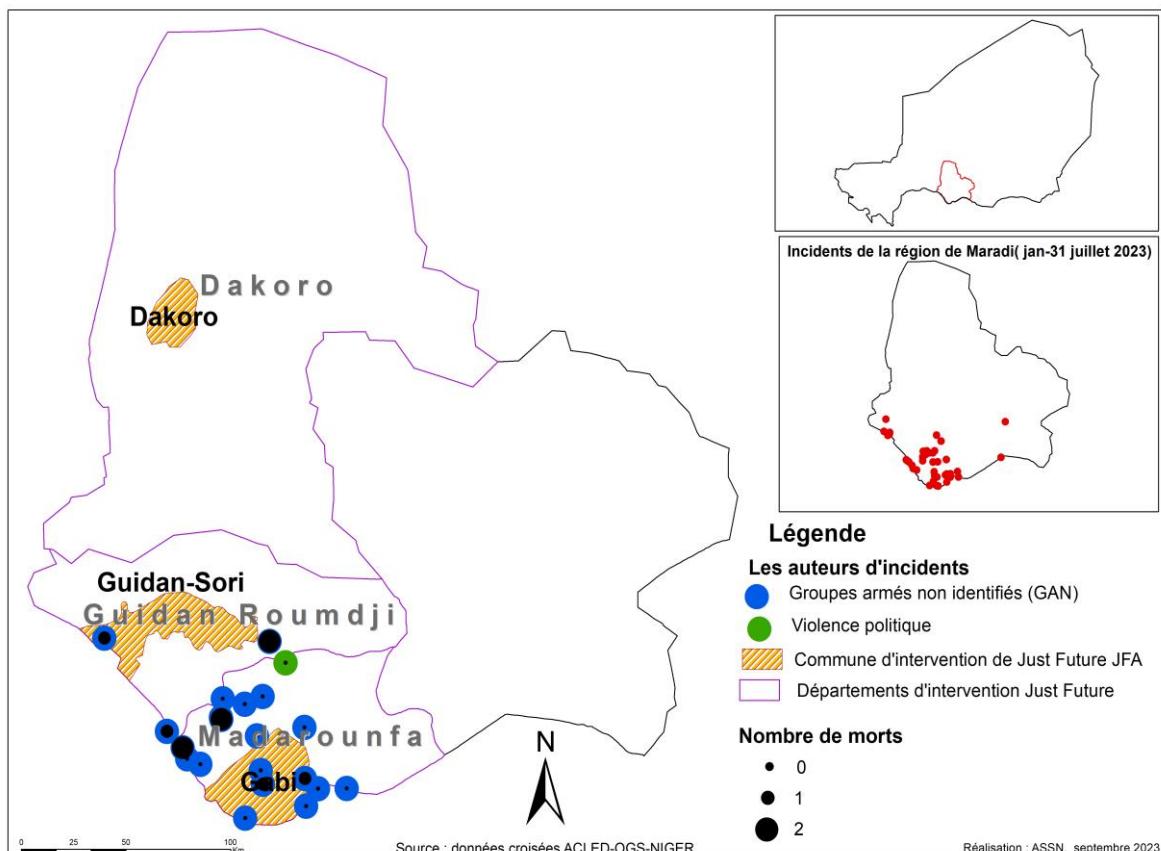


Source : données ACLED

3.1. Présentation de la situation sécuritaire dans la région de Maradi durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023.

La région de Maradi est confrontée à des menaces multiformes (attaques, incursions de groupes armés, enlèvements, trafics de toutes sortes, extorsions de biens/vols, etc...), qui ont eu un impact négatif sur la sécurité des populations et de leurs biens. L'analyse des données des mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 montre une situation sécuritaire fragile. Une situation déjà relevée par les rapports OGS n°1 (juin, juillet, août 2022), OGS n°2 (septembre, octobre et novembre 2022) et OGS n°3 (décembre, janvier, février, mars 2023). Il faut cependant noter que contrairement aux régions de Tillabéri et Tahoua où les incidents sécuritaires sont essentiellement l'œuvre des groupes djihadistes, les incidents enregistrés dans la région de Maradi sont principalement l'œuvre de groupes armés non-identifiés, généralement localisés le long de la frontière sud avec le Nigeria (cf. carte 4).

Carte 4 : Répartition des incidents sécuritaires par auteurs dans la région de Maradi durant les mois d'avril-mai-juin-juillet 2023



3.1.1. Commune de Dakoro¹⁸

Les incidents sécuritaires de la commune de Dakoro durant le monitoring sont principalement liés aux vols avec violence et aux braquages de commerçants allant ou revenant des marchés hebdomadaires. On relève, comme dans le premier rapport OGS 1¹⁹, l'utilisation de produits stupéfiants, le 26 mai 2023, où un individu a été drogué par des individus non identifiés dans le but de lui voler sa moto. L'utilisation de drogue et autres produits stupéfiants comme mode opératoire des bandits armés est déjà ressortie dans l'analyse des données des rapports précédents. Selon les sources remontées par le point focal, les auteurs viendraient du Nigéria voisin, ce qui leur permettrait de rapidement se replier de l'autre côté de la frontière une fois le forfait commis. Cependant, la situation sécuritaire de la commune de Dakoro a connu une relative accalmie comparativement aux trois précédents rapports, les incidents sécuritaires sont passés de onze (11) pour le premier rapport, à quatre (4) pour les rapports 2 et 3 et à trois (03) pour le présent rapport.

¹⁸ La commune de Dakoro, située au Nord de la région de Maradi dans le département du même nom, est composée principalement de communautés haoussas, touarègues et peules.

¹⁹ GAZIBO (K.), MAHAMADOU (A.), MALAM (A.), « Observatoire de la Gouvernance de Sécurité : Rapport de monitoring n°1 », ASSN, Mars 2023. Disponible sur <https://bit.ly/ASSN34>

Dakoro	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
Le 26/05/2023	Vol : un individu a été drogué par des individus non identifiés qui lui ont volé sa moto.	Des individus non identifiés (la population pense qu'il s'agit des individus venus du Nigéria).	Le propriétaire d'un taxi moto.	Droit à la dignité, droit à l'intégrité physique et droit à la propriété.	Les FDS ont été alertés par la population suite à la découverte de la victime inconsciente.
Le 28/05/2023	Vol : une personne a été tuée par des individus non identifiés entre Azagor et Roumbou.,	GAN	Une personne de la commune de Dakoro.	Droit à la vie.	Signalement du meurtre aux autorités locales.
Le 22/06/2023	Braquage dans la brousse entre Maiwassa et Hada Mai Lafiya de véhicules des commerçants revenant du marché hebdomadaire par des individus armés venus à bord de trois motos. Les bandits les ont dépouillés de fortes sommes d'argent et d'autres biens.	GAN	Des commerçants revenant du marché.	Droit à la libre circulation, à la dignité et à la propriété.	Signalement aux autorités locales.

3.1.2. Commune de Gabi²⁰

Les incidents sécuritaires dans la commune de Gabi sont les faits des GAN qui attaquent les populations pour le vol de bétails ou l'enlèvement de personnes afin de réclamer une rançon à leurs familles. Les données recueillies durant cette période font état de dix-huit (18) personnes enlevées dont des femmes dans la commune de Gabi. Deux attaques ont été particulièrement violentes, celle de Mamouri du 25 mai 2023, dans laquelle deux membres d'une même famille ont été assassinés et deux autres enlevés et celle contre les chasseurs traditionnels du 07 juin 2023, ayant fait 05 morts, 08 blessés et 06 personnes enlevées.

Gabi	Types d'évènement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
Nuit du 25 au 26/04/2023	Attaque à main armée à Tagaza :(quatre (4) personnes sont enlevées dont deux (2) femmes mariées, une jeune fille et un garçon).	GAN	Les habitants du village de Tagaza.	Droit à la liberté.	Signalement aux autorités locales.

²⁰ La commune de Gabi dont l'activité principale repose sur l'agriculture et l'élevage est composée de communautés sédentaires (haoussas) et nomades (peules et touarègues).

Nuit du 28/04/2023	Attaque à main armée et enlèvement de bétails dans les villages de Toulloua Kabobi et Guidan Chantali..	GAN	Les habitants des villages de Toulloua Kabobi et Guidan Chantali..	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 25/05/2023	Attaque à main armée dans le village de Mamouri où deux personnes sont assassinées (un homme de 60 ans et son fils de 35 ans) et deux (2) autres sont kidnappées (la fille de 25 ans de l'homme assassiné et un autre homme de 60 ans). Les bandits ont également emporté une vingtaine d'animaux.	GAN	Les habitants du village de Mamouri.	Droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 23/05/2023	Attaque à main armée : des bandits armés ont fait une incursion dans les villages peuls de Dan Takobo et Doné (une femme originaire de Doné et un troupeau de chameaux de Dan Takobo ont été enlevés).	GAN	Les habitants des villages peuls de Dan Takobo et Doné.	Droit à la propriété, à la liberté et à l'intégrité physique.	Signalement aux autorités locales.
Nuit du 16/05/2023	Attaque à main armée : des bandits armés ont fait une incursion dans le village peuls de Toné où ils ont enlevé un troupeau de vaches.	GAN	Les habitants des villages peuls de Toné.	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
Dans la semaine du 01 au 07/05/2023	Attaque à main armée : des bandits armés ont fait une incursion dans les villages peuls de Toné et Rourouka où ils ont emporté un troupeau de vaches.	GAN	Les habitants des villages peuls de Toné et Rourouka.	Droit à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
07/06/2023	Attaque à main armée contre un groupe de chasseurs traditionnels des villages de la Commune rurale de Gabi faisant 05 morts, 08 blessés et 06 personnes kidnappées. Selon les témoignages recueillis sur les proches des victimes des jeunes de plusieurs villages, armés de quelques	GAN	Les chasseurs traditionnels des villages de la commune rurale de Gabi.	Droit à la vie, à l'intégrité physique et à la dignité.	Signalement aux autorités locales.

	fusils traditionnels, accompagnés des griots, seraient partis à la chasse de gibier, comme de tradition. Sur place ils sont tombés dans une embuscade.				
Nuit du 20/06/2023	Attaque à main armée au village de Mouillé Saboua où deux personnes ont été tuées (dont un homme de 70 ans) et 05 autres enlevées (dont 02 femmes de la famille du défunt) et un troupeau de bétail (gros et petits ruminants) a été emporté. Deux autres personnes à bord d'une moto du village de Garin Bajini ont été attaquées par les bandits armés dans la même nuit sur la route latéritique près de Toudoun Bouagé.	GAN	Les habitants des villages de Mouillé Saboua et Garin Bajini.	Droit à la vie, à l'intégrité physique et à la propriété.	Signalement aux autorités locales.
11/07/2023	Attaque à main armée dans le campement peul de Garin Rigaou et enlèvement de troupeaux.	GAN	Les habitants du campement peul de Garin Rigaou.	Droit à la propriété.	La population a engagé des poursuites et signalé l'attaque aux autorités locales.
18/07/2023	Attaque à main armée du campement peul de Garin Rigaou et enlèvement de troupeaux.	GAN	Les habitants du campement peul de Garin Rigaou.	Droit à la propriété.	La population a engagé des poursuites et signalé l'attaque aux autorités locales.
25/07/2023	Attaque à main armée du village de Garin Rigaou où un troupeau d'animaux a été emporté.	GAN	Les habitants du campement peul de Garin Rigaou.	Droit à la propriété.	La population a engagé des poursuites et signalé l'attaque aux autorités locales.

3.1.3. Commune de Guidan-Sori²¹

La situation sécuritaire de la commune rurale de Guidan-Sori a connu une relative accalmie durant la période allant d'avril à juillet 2023 grâce, entre autres, aux multiples efforts déployés par l'Etat qui a créé des postes de détachement des FDS. Les données recueillies font toutefois état de plusieurs attaques à main armée dans lesquelles plusieurs personnes ont été tuées ou enlevées et d'animaux emportés. On note une similitude des attaques menées dans les communes de Gabi et Guidan-Sori où les bandits armés lors de leurs incursions tuent et enlèvent des personnes et emportent des animaux.

²¹ La commune de Guidan-Sori, frontalière avec l'État fédéré de Sokoto au Nigeria, est composée essentiellement de Haoussas, Peuls, et Touareg.

Ainsi, le 26 juin 2023, des bandits armés de fusils AK 47 ont attaqué, en plein jour, dans un champ, un homme et son fils. Ce type de fusil a été utilisé dans deux attaques durant le mois de juin, ce qui interroge sur l'efficacité des mécanismes mis en place pour réduire les trafics d'armes à feu au Niger notamment par la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI)²² qui représente l'Autorité Nationale en matière de désarmement et de contrôle des armes conventionnelles et non conventionnelles²³ au Niger.²⁴

Guidan-Sori	Types d'événement	Auteurs	Victimes	Droits violés	Réaction des victimes
Nuit du 01/ au 02/04/2023	Attaque à main armée d'une tribu de Zangon Achar (deux personnes ont été enlevées et des chameaux et des petits ruminants sont emportés).	Bandits armés.	Membres de la communauté de Zangon Achar.	Droit à la liberté et à la propriété.	La population avait engagé une poursuite avant de signaler l'incident aux autorités locales.
Nuit du 25 au 26/04/2023	Incursion et attaque à main armée à Tagaza (plusieurs personnes ont été enlevées).	Bandits armés.	Membres de la Communauté de Tagaza.	Droit à la vie et à la liberté.	La population avait engagé une poursuite avant de signaler l'incident aux autorités locales.

²² La Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) a été créée par Décret N°94-185/PRN du 28 Novembre 1994. Pour restructurer et élargir les domaines de compétence de la CNCCAI en charge du déminage humanitaire, ce décret de création a été modifié successivement par les décrets N°99-417/PCRN du 08 Octobre 1999 et N°2010-560/PCS RD du 22 Juillet 2010 et plus récemment par le décret N° 2014-737/PRN du 03 Décembre 2014 élargissant ses missions et ses attributions. La CNCCAI sert de point focal national de mise en œuvre des Conventions, Accords et Traité s régionaux et internationaux relatifs aux Armes conventionnelles et non conventionnelles signés et ratifiés par le Niger. C'est une institution interministérielle, rattachée au Cabinet Civil du Président de la République et composée d'une trentaine de points focaux qui se répartissent entre les représentants des ministères concernés par les questions de sécurité, les Forces de Défense et de Sécurité, la Chefferie traditionnelle, les Acteurs de la Société Civile (ONGs et Associations œuvrant dans le domaine de la Paix et du Développement). La CNCCAI a pour missions d'assister le Président de la République, chef de l'Etat dans l'identification, la conception et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la circulation et la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre, armes chimiques ,armes biologiques, armes nucléaires, mines et armes à sous munitions et cela conformément aux dispositions des Conventions, Traité s et Accords ratifiés par le Niger. La Commission Nationale dispose pour son administration et la coordination de ses activités d'un Secrétariat Permanent, placé sous l'autorité d'un Président de la Commission Nationale. La CNCCAI a mis en place une cellule de déminage humanitaire avec l'appui des Forces de Défense et de Sécurité du Niger et les civils engagés dans le cadre de la dépollution et du déminage.

²³ Il faut noter que la détention d'armes par la population civile est soumise à autorisation et les autorités nigériennes délivraient moins de 500 autorisations de port d'arme par an, majoritairement pour des pistolets semi-automatiques de calibre 9 mm Parabellum. Il semble, au vu de la circulation des armes, que des autorisations de port d'arme aient été accordées « de façon incontrôlée à certains égards » après 1991 car la CNCCAI ne répertoriait en 2017 que 2 000 titulaires d'autorisation de port d'arme <https://www.ihemi.fr/articles/le-controle-des-armes-feu-au-niger>

²⁴ L'Institution a commandité une étude sur l'état des lieux des armes légères et de petit calibre dans le cadre du renforcement des capacités de contrôle dont les résultats ont été présentés le 18 juillet 2023. Selon cette étude, le détournement de stocks nationaux a fourni d'importantes quantités d'équipements aux marchés d'armes illicites et aux réseaux de trafic. Des mesures sont prises en matière de « Sécurité Physique et Gestion des Stocks (SPGS/ PSSM) » pour sécuriser, marquer et enregistrer les armes stockées par les forces de sécurité nationales afin d'empêcher leur détournement. Cependant la mauvaise gestion des stocks, une réglementation inadéquate et/ou peu appliquée et le manque de contrôle transfrontalier demeurent des causes majeures de trafics ». https://www.dcaf.ch/sites/default/files/imce/SSAD/SSAD-Factsheet_SAWL_FR.pdf

Dans la nuit du 25 au 26/05/2023	Attaque à main armée : des bandits ont fait une incursion dans le village de Mamouri, armés de fusils de guerre AK 47. (02 personnes ont été abattues sur place un vieillard de 60 ans et son fils de 35 ans, 02 personnes ont été enlevées et plusieurs animaux ont été emportés).	Bandits armés.	Membre de la communauté de Mamouri.	Droit à la dignité, à la vie et à la propriété.	La population avait engagé une poursuite avant de signaler l'incident aux autorités locales.
26/06/2023C	Attaque à main armée dans le village de Tsoulla : 09 bandits armés des fusils de guerre AK 47 ont attaqué dans les champs (01 mort et le fils de la victime a été enlevé).	Bandits armés.	Membres de la communauté de Tsoulla.	Droit à la vie et à la liberté.	La population avait engagé une poursuite avant de signaler l'incident aux autorités locales.

3.2. Réactions des différents acteurs de sécurité aux attaques dans la région de Maradi

Le tableau ci-dessous rend compte de la prise en charge des dix-huit incidents sécuritaires survenus dans les trois communes d'étude de la région de Maradi, par les différents acteurs de la chaîne de la gouvernance sécuritaire à savoir les autorités locales ou nationales, les OSC, les institutions indépendantes. Il fait aussi le point sur l'évolution des évènements au moment de la rédaction du rapport.

Maradi avril, mai, juin, juillet 2023	Dates des incidents	Réaction des autorités	Activation du contrôle citoyen	Activation du contrôle indépendant	Offre des services publics	Évolution des évènements
Dakoro : 3 incidents sécuritaires	Le 26/05/2023	Constat et ratissage des FDS.	Le syndicat des taxi-motos a dénoncé cet incident et a appelé ses membres à plus de vigilance.	Aucune réaction officielle.	La patrouille a été renforcée dans la zone.	La victime est évacuée à l'Hôpital et les enquêtes pour identifier les bandits continuent au moment de la rédaction du rapport.
	Le 28/05/2023	Orientation des FDS sur le lieu pour le constat.	Pas d'activation du contrôle citoyen.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Les autorités ont demandé à la population à collaborer avec les FDS.	L'identité de la personne morte n'est toujours pas connue, mais les investigations

						continuent au moment de la rédaction du rapport.
	Le 22/06/2023	Une patrouille de la garde nationale est envoyée dans la zone.	Pas d'activation du contrôle citoyen (la plupart des incidents de ce type sont commis dans des zones hors réseau et l'information ne circule pas rapidement).	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Une patrouille de la garde nationale est envoyée dans la zone.	Les auteurs n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
Gabi : 11 incidents sécuritaires	Nuit du 25 au 26/04/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé des poursuites.	Aucun membre de la société civile locale ne s'est rendu dans le village.	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les bandits et les personnes enlevées n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 28/04/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé des poursuites sans résultat.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans les villages concernés.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les bandits armés et les animaux enlevés n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 25/05/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé une poursuite mais en vain.	Le "Souffle de Maradi" a retracé ces évènements dans sa parution du 27/05/2023.	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les personnes enlevées n'ont pas été retrouvées et les bandits n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 23/05/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé des poursuites.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans les villages concernés.	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	La femme enlevée a été récupérée lors de la poursuite par les FDS. Les animaux enlevés et les bandits armés n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 16/05/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé des poursuites qui	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans les	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les animaux enlevés ont été récupérés lors de la poursuite mais les bandits armés n'ont pas

		ont permis de récupérer les vaches enlevées.	villages concernés.	de la République.		étaient apprécier au moment de la rédaction du rapport.
Dans la semaine du 01 au 07/05/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé des poursuites mais les vaches enlevées n'ont pas été récupérées.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans les villages concernés.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les animaux enlevés et les bandits armés n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.	
7/06/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé une poursuite.	Activation du contrôle citoyen (information partagée sur les réseaux sociaux). Le "Souffle de Maradi" a retracé ces évènements dans sa parution après l'incident.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ». Le Gouverneur de la région de Maradi, accompagné du Sultan de Katsina ; des autorités judiciaires, administratives et militaires, s'est rendu sur place pour soutenir et réconforter les familles endeuillées dans cette terrible épreuve.	Les bandits armés n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.	
Nuit du 20/06/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » et la population ont encerclé le village de Mouillé Saboua.	Activation du contrôle citoyen (information partagée sur les réseaux sociaux). Le « Souffle de Maradi » a retracé ces évènements dans sa parution après l'incident.	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les bandits n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport. Mais les deux femmes kidnappées ont pu s'échapper et regagner le village.	
11/07/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » et la population ont engagé une poursuite.	Le « Souffle de Maradi » a retracé ces évènements dans sa parution du 12 juillet 2023.	Pour le moment aucune réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les animaux enlevés ont été retrouvés mais les bandits armés n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.	

Guidan-Sori : 4 incidents sécuritaires	18/07/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » et la population ont engagé une poursuite.	Le « Souffle de Maradi » a retracé ces évènements dans sa dernière parution.	Il n'y a pas eu de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les animaux enlevés ont été retrouvés mais les bandits armés n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
	25/07/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » et la population ont engagé une poursuite.	Le « Souffle de Maradi » a retracé les évènements dans sa parution du 26 juillet 2023.	Il n'y a pas eu de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les animaux enlevés et les bandits armés n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 01/ au 02/04/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont pu retrouver les deux personnes enlevées.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans le village. Source : Préfecture G/Roumdji ; Gendarmerie G/R.	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les personnes enlevées ont été récupérées au moment de la poursuite mais les animaux et les bandits n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 25 au 26/04/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans le village.	Absence de réaction de la CNDH, de l'Assemblée nationale ou du Médiateur de la République.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les bandits armés n'ont pas été appréhendés et les personnes enlevées ne sont pas retrouvées au moment de la rédaction du rapport.
	Nuit du 25 au 26/05/2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans le village.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	Les personnes enlevées, les animaux emportés et les bandits n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.
	26/06 2023	Les FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » ont engagé un ratissage.	Aucun membre d'une structure de la société civile locale ne s'est rendu dans le village.	Pas d'activation du contrôle indépendant.	Maillage des FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya ».	La personne enlevée et les bandits n'ont pas été retrouvés au moment de la rédaction du rapport.

Le tableau ci-dessus présente les actions/réactions des acteurs de la chaîne de la gouvernance sécuritaire dans les trois communes d'étude de la région de Maradi. L'analyse des données recueillies par les points focaux durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 permet de faire le constat suivant sur les 18 incidents sécuritaires relevés dans les trois communes d'étude :

- Les autorités locales (le préfet, le maire, les chefs traditionnels) ont joué leur rôle lors des 18 incidents sécuritaires en sollicitant le déploiement des FDS sur le terrain pour ratisser la zone et poursuivre les GAN.
- L'offre de services publics a consisté surtout dans le maillage de FDS de l'opération « Faraoutar-Bushiya » sur les lieux des incidents. Au vu de l'étendue du territoire nigérien et de la supériorité de la demande par rapport à l'offre, les éléments des FDS restent insuffisants pour couvrir totalement les besoins. Pour pallier ces difficultés, les autorités redéploient les unités en fonction de l'urgence. Par ailleurs, la situation des services sociaux de base à cause de l'insécurité fait état de 11 écoles fermées dans les départements de Guidam Roumji et Madarounfa dont font partie respectivement les communes de Guidan-Sori et de Gabi²⁵.
- L'évolution de la situation a été concluante dans six cas sur les 18 incidents sécuritaires. En effet, les personnes enlevées à Guidan-Sori la nuit du 1 au 2 avril et à Gabi, les 25 mai et 20 juin ont été retrouvées, ainsi que les animaux enlevés les 16 mai, 11 et 18 juillet à Gabi, et la victime de Dakoro du 26 mai a été évacuée à l'hôpital. On note cependant que les auteurs de tous les incidents n'ont pas été appréhendés au moment de la rédaction du rapport.
- Le contrôle citoyen a été activé sept fois sur les 18 incidents sécuritaires. Ce qui permet de conclure que les acteurs de la société civile (OSC, médias, populations) ont été assez actifs durant cette période.
- Le contrôle indépendant n'a pas été activé lors des 18 incidents sécuritaires durant les mois de monitoring.

²⁵ <https://reliefweb.int/map/niger/niger-maradi-situation-des-services-sociaux-de-base-fermes-cause-de-l-insecurite-au-30-juin-2023>

4. Analyse de la gouvernance sécuritaire

La situation sécuritaire au Niger de manière générale, et en particulier dans les trois régions étudiées, reste très préoccupante. Le pays fait face aux attaques meurtrières de groupes djihadistes, à la récurrence de la criminalité transnationale organisée et du grand banditisme. À cette situation préoccupante, s'est ajoutée depuis le coup d'Etat du 26 juillet 2023, la remise en cause des institutions de la République. Les conséquences de ce putsch sur la sécurité et la stabilité du Niger de manière générale et des régions d'étude de manière spécifique pourraient être majeures :

- D'une part, la CEDEAO n'exclut pas d'intervenir militairement au Niger pour restaurer l'ordre constitutionnel, si les sanctions non militaires ne produisent pas les effets escomptés²⁶.
- D'autre part, les groupes armés djihadistes présents dans certaines zones frontalières, notamment les localités situées dans la zone des trois frontières, pourraient profiter de ce contexte politique fragile pour intensifier leurs actions²⁷.

Les données du monitoring des mois d'avril, mai, juin et juillet 2023, révèlent ainsi des incidents sécuritaires récurrents dans les trois régions d'étude. La région de Tillabéri, située dans la zone du Liptako-Gourma (zone des trois frontières) reste principalement menacée par les groupes djihadistes liés à Al-Qaïda et au groupe État Islamique au Sahel. Certaines communes de Tillabéri et de Tahoua font face principalement aux attaques terroristes, car elles sont situées le long de la frontière avec le Mali, devenue ces dernières années le théâtre d'opérations de groupes armés islamistes radicaux qui mènent des attaques meurtrières de part et d'autre des frontières visant les forces armées et les populations civiles. Dans les trois régions, les populations font face d'une part, au groupe État Islamique-Sahel et d'autre part, au grand banditisme lié aux trafics d'armes et de drogue. La région de Maradi, contrairement aux deux premières, est principalement menacée par les activités criminelles organisées. Les communes de la région de Maradi (Dakoro, Gabi et Guidan-Sori) sont en effet exposées au grand banditisme et à la criminalité transfrontalière organisée, du fait de leur proximité avec le Nigéria avec lequel le Niger partage une longue frontière de plus de 800km.

L'analyse ci-dessous de la gouvernance sécuritaire par l'OGS distingue d'une part, la qualité de l'offre sécuritaire et d'autre part, la qualité de la gouvernance du secteur de la sécurité.

4.1 Qualité de l'offre sécuritaire

Les efforts déployés par les autorités ont concouru à renforcer l'efficacité des interventions des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) du Niger. Les différents corps militaires et de sécurité intérieure ont continué à bénéficier de nouveaux recrutements, de formations, de créations d'unités spéciales, de dotations conséquentes en moyens matériels et logistiques, de vecteurs aériens, d'infrastructures adéquates²⁸, ainsi que d'actions spécifiques d'amélioration du cadre de vie²⁹. L'ensemble de ces mesures visait à densifier le maillage territorial en FDS et à obtenir des résultats significatifs en matière

²⁶ Voir <https://www.dw.com/fr/niger-putsch-intervention-militaire-cedeo/a-66512986>
<https://www.france24.com/fr/afrique/20230730-r%C3%A9union-de-la-c%C3%A9%C3%A9d%C3%A9ao-et-sanctions-attendues-apr%C3%A8s-le-coup-d%C3%A9tat-au-niger>

²⁷ Le monitoring de la gouvernance sécuritaire dans le cadre de ce rapport ne tient pas compte des incidents postérieurs au coup d'Etat du 26 juillet car en dehors d'Ayerou - où des troupeaux d'animaux ont été emportés les nuits du 28 au 29 et du 29 au 30 juillet - les autres communes d'étude n'ont pas connu d'incidents sécuritaires.

²⁸ <https://www.lesahel.org/securite-un-maillon-fort-de-la-gouvernance-bazoum/>

²⁹ Il s'agit de : la construction des logements sociaux, la création d'une école des pupilles de la Nation et l'opérationnalisation du Waqf (instrument de la finance islamique, sociale et solidaire) en faveur des ayants-droit des soldats tombés sur le champ d'honneur.

de sécurisation et de défense de l'intégrité du territoire³⁰. Ce point est analysé ci-dessous sous deux angles : le maillage des FDS d'une part et d'autre part, la coopération militaire avec les partenaires extérieurs.

4.1.1 Le maillage des FDS

Dans le cadre des actions de sécurisation du territoire, des personnes et de leurs biens, le gouvernement nigérien a mis en place un découpage de l'espace territorial en « zones de Défense »³¹ en ce qui concerne les Forces Armées Nigériennes, et créé des unités spécialisées dans chaque région en fonction du type de menaces³², en renforçant les Forces de Sécurité Intérieure (à savoir la Police, la Gendarmerie et la Garde républicaine) à travers le développement du concept de « forces mobiles ». Cette option stratégique de la mise en place et du déploiement des forces mobiles spécialisées tient compte de la vaste étendue du territoire national en vue d'obtenir un maillage plus adéquat. Un dispositif de suivi a été mis en place à travers le Comité technique chargé du suivi des recommandations des Unités Mobiles et du maillage territorial des FSI placé sous la présidence du ministre en charge de l'Intérieur. C'est ainsi que, en plus des opérations classiques de sécurité, des opérations spéciales et des brigades mobiles sont opérationnelles dans les trois régions d'étude. Pour rappel, comme indiqué dans les rapports OGS précédents, il s'agit de l'Opération « Faraoutar Bushiya³³ », de la Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières (CMCF) et des patrouilles mixtes à Maradi; de l'escadron polyvalent de la Garde nationale et de la Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières (CMCF) à Tahoua; du « Groupe d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention³⁴ », des opérations militaires Almahaou³⁵, Dango³⁶ et Niya³⁷, de l'Unité Spéciale d'Intervention de la Gendarmerie nationale et de la Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières (CMCF) à Tillabéri. Des discussions avaient été engagées depuis le début de l'année entre EUCAP-Sahel et les représentants des forces de sécurité intérieure, qui avaient abouti au principe de création de six nouvelles unités, avec le soutien de l'Union européenne, chargée de pourvoir à leurs équipements, leur organisation et à la formation de leurs éléments³⁸. L'objectif de ce nouveau type d'unité mobile était de relier les différentes approches et d'établir un modèle standardisé, afin de consolider les acquis des premières expériences suivant la spécificité de chaque corps, à savoir la CMCF pour la Police, le GAR-SI pour la Gendarmerie et les escadrons polyvalents pour la Garde nationale. A titre illustratif, la CMCF déployée sur l'ensemble du territoire au service de la sécurisation du Niger, devait bénéficier de financement,

³⁰ <https://www.lesahel.org/securite-un-maillon-fort-de-la-gouvernance-bazoum/>

³¹ Le territoire du Niger est divisé en huit (08) Zones de défense et une Circonscription Militaire (CMN). Chaque région dispose d'une zone de défense (Diffa Zone 5 ; Dosso Zone 7 ; Maradi Zone 6, Tahoua zone 4, Tillabéri Zone1, Zinder Zone 3) sauf Agadez qui en compte deux (Zones 2 et 8) et Niamey qui est érigé en circonscription militaire.

³² <https://www.presidente.ne/renaissances/3/axes/securite>

³³ Force militaire dont la dénomination signifie « Chasse au hérisson » en langue haoussa. Voir Cartographie réalisée par CAO(O.) avec le soutien de l'ASSN, dans le cadre du programme JFA.

³⁴ Il s'agit d'une unité d'élite de type bataillon créée au sein de la Gendarmerie par arrêté N° 025/MDN/DES du 13 février 2018.

³⁵ Force antijihadiste nigérienne, qui signifie « Tourbillon » en langue Djerma. Voir DANDI (A.), DJEKA (S.), « Opérations militaires et protection des civils au Niger », ASSN, Mars 2023. Disponible sur : <https://bit.ly/ASSN3>

³⁶ Dango (Foudre en langue Djerma), est une force spéciale antiterroriste basée à Tilwa au Nord de la zone de Ouallam dans la région de Tillabéri. Elle est composée d'hommes formés et équipés en armes lourdes et hélicoptères Gazelle déployés en appui des troupes au sol. La force Dango est entièrement financée par le Niger : elle reçoit cependant quelques appuis techniques en particulier la formation et la logistique des forces amies (les États-Unis et la France). Cette force travaille ainsi notamment en étroite collaboration avec l'armée américaine dans le cadre des opérations de formation et de renseignement.

³⁷ Niya (Volonté en langue Haoussa) est une opération militaire déployée en février 2022 dans la zone sud-ouest de la région de Tillabéri proche du Burkina Faso (couvrant les départements de Say, Torodi, Gothèye, Téra et Bankilaré) pour lutter contre les groupes djihadistes liés à Al-Qaïda et à l'organisation État Islamique au Sahel (EI-Sahel).

³⁸ <https://m.facebook.com/EucapNiger/posts/288179966890248/>

de matériel et de formation de certains Etats-membres de l'UE (Allemagne, Pays-Bas et République tchèque), ainsi que de l'appui technique d'EUCAP Sahel Niger³⁹.

Il convient de rappeler que les différentes forces de sécurité intérieure pouvant se retrouver concomitamment sur un même théâtre d'opération, la loi N° 22-45 du 12 décembre 2022 fixe « les règles relatives à la sécurité intérieure en matière d'interopérabilité et de coordination, établit les modalités d'intervention en zones rurales, urbaines et interurbaines et la protection des biens meubles et immeubles sur le territoire national », tout en définissant le schéma d'intervention des forces de sécurité intérieure.

Le maillage important des régions, à travers la mise en place de ces différentes unités opérationnelles, a permis aux FDS de poursuivre leurs actions contre les groupes armés. C'est ainsi que dans la région de Tillabéri, d'après le bulletin hebdomadaire **n°057/2023 du 5 juillet** des FAN, une série de raids de l'opération Niya menée le 22 juin, a permis, dans les localités de Kossa et Gountiyena, d'interpeller 54 suspects, de neutraliser 2 terroristes et de saisir et détruire 6 motos et à Dolbel, d'arrêter 5 terroristes, de détruire un véhicule et 9 motos et de saisir 6 armes dont cinq de type AK47 et un pistolet automatique ainsi que plusieurs munitions et un échantillon d'explosifs. Dans la zone d'opération Almahaou deux reconnaissances héliportées conduites conjointement avec les partenaires français, ont permis d'enregistrer comme bilan global, 3 terroristes neutralisés, 5 armes de type AK47 récupérées, 6 motos saisies et détruites et un terroriste blessé appréhendé.

La Direction de la Sécurité Publique (DSP-DGPN⁴⁰) et la Direction de l'Information, des Relations Publiques et des Sports (DIRPS-EMA⁴¹) dans leur note analytique du 20 avril 2023, avaient affirmé que, s'il existait toujours une persistance de la menace sécuritaire sous forme de petites attaques à main armée contre des civils, on constatait une diminution des attaques coordonnées de grande envergure contre les civils.

4.1.2 Un renforcement de la coopération militaire jusqu'au coup d'Etat du 26 juillet

Dans sa stratégie de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, le Niger dirigé par Mohamed Bazoum avait réservé une place de choix à la coopération militaire internationale, suspendue par la plupart des partenaires occidentaux depuis le coup d'État survenu le 26 juillet 2023. Les partenaires internationaux ont ainsi joué un rôle important dans la formation des forces armées nigériennes ainsi que dans l'apport en équipements nécessaires à leur mission. A l'heure de la remise en cause de certains de ces partenariats depuis la prise de pouvoir du CNSP, il est important de rappeler le rôle des principaux partenaires militaires du Niger.

- La France

La France a entretenu avec le Niger une relation privilégiée et est demeurée son principal partenaire en matière de défense sous les régimes de Mahamadou Issoufou et Mohamed Bazoum. Dans le cadre des accords de coopération, elle a formé régulièrement les militaires nigériens sur différents aspects tels que la mise en condition opérationnelle et l'entraînement, les renseignements, la lutte contre les engins explosifs improvisés, la reconnaissance...etc.

Il est important de noter qu'après le départ forcé des effectifs de l'Opération Barkhane du Mali, le Niger a accueilli l'essentiel des troupes françaises engagées dans la lutte contre le terrorisme au Sahel.

³⁹ <https://www.facebook.com/EucapNiger/>

⁴⁰ Direction Générale de la Police Nationale.

⁴¹ État-Major des Armées.

Selon les données disponibles, les moyens militaires français au Niger ont compté jusqu'à 1.500 hommes, répartis entre la région de Tillabéri, proche de la frontière malienne⁴² sur les sites d'Ayorou, de Ouallam et la base aérienne projetée de Niamey où étaient également stationnés les équipements français dont les avions de combat Mirage 2000, les drones Reaper, les blindés et autres matériels. Certains des équipements -notamment les moyens aériens - étaient présents de longue date sur la BAP de Niamey mais d'autres provenaient des bases que la France avait dû évacuer au Mali et au Burkina Faso⁴³. Les autorités nigériennes d'alors expliquaient : « *Les Français nous apportent la formation militaire, du matériel, du renseignement et des moyens aériens qui nous manquent. Nous devons mettre à profit leur présence et celle d'autres partenaires, car la menace s'enracine de plus en plus dans le centre et l'est du Mali et déborde sur le Niger* »⁴⁴. Par ailleurs, il est important de préciser que dans les missions opérationnelles dites « d'accompagnement au combat », les militaires français étaient placés sous commandement nigérien, donc sous l'autorité du chef d'Etat-major des FAN. Le 10 juillet 2023, il a été annoncé que des soldats nigériens et français en opération dans la région de Tillabéri, avaient neutralisé plusieurs djihadistes et capturé deux chefs terroristes activement recherchés au Burkina Faso⁴⁵.

Cependant, à la suite du coup d'Etat au Niger du 26 juillet, la France a suspendu « avec effet immédiat, toutes ses actions d'aide au développement et d'appui budgétaire au Niger »⁴⁶ ainsi que sa coopération militaire. Elle a rapatrié ses ressortissants présents au Niger tandis que les 1500 soldats français déployés au Niger sont restés cantonnés dans leur base. Le Niger quant à lui, a officiellement dénoncé les cinq accords de coopération militaire et de défense signés avec la France entre 1977 et 2020⁴⁷ :

- L'accord de coopération militaire technique » avait été signé le 19 février 1977, pour remplacer l'accord de défense signé au lendemain de l'Indépendance (1961), devenu caduc après le Coup d'Etat de 1974. Cet accord encadrait la coopération militaire (formation, stages en écoles militaires...) mais ne concernait pas les opérations ; son article 8 précisait que les forces françaises "ne peuvent[ai]ent en aucun cas être associées à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre".
- Les deux Accords signés en mars et juillet 2013 (non publiés), relatifs à "l'intervention de militaires français au Niger pour la sécurité au Sahel » encadraient juridiquement les forces françaises participant aux opérations. L'un de ces deux accords était un SOFA (Status of Forces Agreement), relatif notamment aux conditions de circulation des militaires français sur le territoire nigérien, aux règles encadrant le traitement des prisonniers pris lors des opérations, ainsi qu'une immunité de juridiction pour les forces françaises.
- Un "arrangement technique" signé en 2015 (non publié) réglementait les conditions d'implantation de la Base aérienne projetée de Niamey.

⁴² [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-monde-est-a-nous/la-presence-militaire-francaise-au-niger-est-elle-condamnée-a-disparaître_5912420.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-monde-est-a-nous/la-presence-militaire-francaise-au-niger-est-elle-condamnee-a-disparaître_5912420.html)

⁴³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/05/23/le-niger-laboratoire-de-la-france-pour-sa-nouvelle-approche-militaire-en-afrique_6174456_3212.html

⁴⁴ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/05/23/le-niger-laboratoire-de-la-france-pour-sa-nouvelle-approche-militaire-en-afrique_6174456_3212.html

⁴⁵ C'est une opération conjointe aéroterrestre des forces spéciales nigériennes et françaises dans le Goroual, dénommée Munatare 4 (nous sommes ensemble en langue haoussa), dans le secteur de Dolbol, non loin du Burkina Faso et du Mali. [https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230710-niger-deux-chefs-terroristes-capturé%C3%A9s-dans-une-op%C3%A9ration-des-arm%C3%A9es-nig%C3%A9rienne-et-fran%C3%A7aise](https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230710-niger-deux-chefs-terroristes-captur%C3%A9s-dans-une-op%C3%A9ration-des-arm%C3%A9es-nig%C3%A9rienne-et-fran%C3%A7aise)

⁴⁶ <https://www.radiofrance.fr/franceinter/coup-d-etat-au-niger-la-france-suspend-avec-effet-immédiat-ses-actions-d'aide-au-developpement-au-pays-8447003>

⁴⁷ Voir : https://x.com/j_antouly/status/1687323647810166784?s=20

- Enfin, le "Protocole additionnel déterminant le statut des détachements non français de la Force Takuba", signé en avril 2020 visait à encadrer les détachements de la Task Force Takuba⁴⁸.

Les nouvelles autorités du Niger ont également exigé le départ des troupes françaises de son territoire⁴⁹.

- Les États-Unis⁵⁰

Les débuts de l'aide militaire américaine au Niger en matière de sécurité datent d'un accord conclu le 14 juin 1962, en vertu duquel les États-Unis fournissent des équipements et des services afin d'aider le Niger « à assurer sa sécurité et son indépendance ». Un second accord signé le 9 juin 1980, donne le droit au Niger d'accéder au programme International Military Education and Training (IMET), qui a permis le financement des études et la formation de membres des Forces de défense et de sécurité (FDS) nigériennes⁵¹. À ces accords viennent s'ajouter d'autres projets d'assistance militaire à partir des années 2000, comme le programme Flintlock⁵².

Le 7 février 2007 a été créé l'Africom⁵³, le commandement de l'armée américaine pour l'Afrique qui englobe l'essentiel du continent (à l'exception de l'Égypte) : c'est dans ce cadre qu'ont été mises en place deux bases militaires au Niger, une à Niamey (la base 101) et l'autre à Agadez (la base 201)⁵⁴. Le Niger était devenu le premier bénéficiaire de l'aide militaire du département d'État en Afrique de l'Ouest et le deuxième en Afrique subsaharienne⁵⁵. Les États-Unis disposent dans le pays d'une force de près de 1000 hommes. La base militaire 201 est équipée de drones armés MQ-9 Reaper, qui permettent de surveiller les groupes djihadistes au Sahel, au Mali ou au Nord du Nigeria, mais aussi en Libye et en l'Algérie⁵⁶.

⁴⁸ En avril 2022, lors du départ du Mali et de la « réarticulation » de l'Opération Barkhane, la question des accords militaires avait été débattue devant le Parlement nigérien. Voir www.africansecuritynetwork.org/assn/reflexions-sur-lexamen-par-le-parlement-nigerien-de-la-question-du-redeploiement-des-forces-etrangeres-sur-le-sol-nigerien-2/

⁴⁹https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/08/12/au-niger-le-sort-des-forces-francaises-en-suspens_6185211_3212.html

⁵⁰ ne.usembassy.gov

⁵¹ <https://www.jeuneafrique.com/164757/politique/niger-tats-unis-une-coop-ration-militaire-soutenue/>

⁵² Le programme international Flintlock mené par les États-Unis vise à renforcer les capacités militaires des armées africaines. Chaque année un exercice militaire conjoint est organisé. En 2018, il a eu lieu dans la base américaine d'Agadez, au Niger. Huit pays sahéliens y ont pris part, notamment les membres du G5 Sahel - Mali, Niger, Mauritanie, Tchad et Burkina Faso.

⁵³ Africom (*United States Africa Command*) est un commandement unifié pour l'Afrique créé par le Département de la Défense des États-Unis en 2007 et entré en fonction en 2008. Il a pour mission la coordination des relations militaires entre les États-Unis et tous les États africains, à l'exception de l'Égypte, qui en raison de sa situation géostratégique particulière, demeure dans le giron du commandement central américain (CENTCOM).

Deux principes gouvernent le fonctionnement de l'AFRICOM :

- protéger le territoire des Etats-Unis, les citoyens américains et l'intérêt national américain de toute menace qui pourrait provenir de l'Afrique ;
- aider les partenaires africains des États-Unis à bâtir une capacité militaire propre qui promeuve la stabilité, la bonne gouvernance et le développement durable.

⁵⁴ Les États-Unis disposent.

⁵⁵ <https://www.state.gov/translations/french/les-etats-unis-et-le-niger-un-partenariat-strategique/>

⁵⁶ <https://www.ouest-france.fr/monde/niger/que-veulent-les-etats-unis-au-niger-la-stabilite-b5c88a84-3a93-11ee-8474-26257e7765fa>

À la différence d'autres pays occidentaux, malgré leur condamnation du renversement du président élu, les États-Unis n'ont pas rompu le dialogue avec les nouvelles autorités du Niger et refusé dans un premier de temps de qualifier «de « coup d'Etat » l'irruption des militaires dans l'ordre institutionnel, notamment dans la perspective de maintenir leur présence militaire au Niger⁵⁷.

- **Les autres pays occidentaux (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Royaume-Uni, UE)**

Plusieurs autres pays occidentaux coopèrent avec le Niger dans le domaine sécuritaire.

- L'Allemagne fournit des équipements, forme les soldats aux techniques de maintien de la paix et avait envisagé un projet de construction d'un Hôpital de Référence des Armées à Niamey.
- La Belgique dispose depuis 2019 d'une équipe mobile d'entraînement et de formation des forces spéciales.⁵⁸
- Le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne coopèrent aussi avec le Niger dans le secteur de la sécurité.
- L'Union européenne⁵⁹, le 06 juillet 2023, à travers la voix de son Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en visite au Niger, affirmait que celui-ci *serait le premier pays africain* à bénéficier d'une aide européenne afin de doter ses forces en « *équipements à caractère létal* », principalement des « *munitions sophistiquées pour hélicoptères de combat* »⁶⁰. Le coup d'État, survenu deux semaines plus tard, a remis en question ce partenariat. L'Union européenne et les différents partenaires, ont en effet suspendu leur coopération avec le Niger notamment dans le domaine de la sécurité tout en exigeant un retour à l'ordre constitutionnel et la restauration du président déchu dans ses fonctions.

- **Les pays non occidentaux**

Le Niger coopère dans le domaine militaire avec la Chine qui apporte depuis 2019 un appui à l'amélioration des capacités opérationnelles des FDS grâce au don de matériel militaire tels que des véhicules blindés, des camions, des systèmes radars...

La coopération militaire avec la Turquie, le Japon, le Maroc, l'Algérie et le Tchad, a permis au Niger de bénéficier de nombreux appuis en matière de formation, de renseignement et de recherche.

Le Niger a aussi reçu, le 07 juillet 2023, un don de 30 véhicules blindés de reconnaissance de type BRDM 2, d'une vingtaine de mortiers et canons de 122 millimètres, de plus de 2000 pistolets automatiques et fusils d'assaut AK-47, ainsi que des munitions provenant des autorités égyptiennes⁶¹.

Ces pays restent toujours engagés sur le plan militaire malgré le changement non constitutionnel de régime intervenu au Niger.

⁵⁷ www.lemonde.fr/international/article/2023/09/08/niger-en-repositionnant-leurs-troupes-les-etats-unis-prennent-leur-distance-avec-la-france_6188421_3210.html

⁵⁸ [Le travail de l'ombre des forces spéciales belges qui forment des bataillons d'intervention spéciale au Niger – À l'Avant-Garde \(defencebelgium.com/2019/05/20/le-travail-de-lombre-des-forces-speciales-belges-qui-forment-des-bataillons-dintervention-speciale-au-niger/\)](https://defencebelgium.com/2019/05/20/le-travail-de-lombre-des-forces-speciales-belges-qui-forment-des-bataillons-dintervention-speciale-au-niger/) ; Voir aussi Wilen Nina » :

defencebelgium.files.wordpress.com/2019/05/apb26.pdf

⁵⁹ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/739339/EPRS_ATA\(2023\)739339_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/739339/EPRS_ATA(2023)739339_FR.pdf)

⁶⁰ <https://information.tv5monde.com/afrique/niger-lunion-europeenne-renforce-son-aide-militaire-2653623>

⁶¹ <https://www.lesahel.org/cooperation-militaire-nigero-egyptienne-le-ministre-de-la-defense-nationale-receptionne-un-important-lot-de-materiels-et-equipements-militaires-offert-par-legypte/>

4.2. Qualité de la gouvernance démocratique du système de sécurité

4.2.1 Respects des droits

L'analyse des données du monitoring des mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 montre que les groupes armés non étatiques, les bandits armés, les trafiquants de drogue et d'armes continuent de perpétrer des attaques contre des cibles civiles et militaires et pourraient étendre leurs zones d'influence respectives dans les différentes régions. Cela s'est traduit par des violations des droits fondamentaux tels les droits à la vie, à l'intégrité physique et à la dignité.

L'insécurité dans la région de Tillabéri n'a pas baissé au cours de ces quatre mois de monitoring. Les GAN ont été particulièrement actifs dans la région des trois frontières.

Dans la région de Tahoua, la commune de Tillia par exemple, a connu des déplacements forcés des populations locales et l'afflux des réfugiés maliens suite à la détérioration de la situation sécuritaire au Nord du Mali. Selon Reliefweb, au 19 avril 2023, la région de Tahoua accueille environ 72 022 personnes déplacées internes, 20 621 réfugiés et 16 431 demandeurs d'asile⁶².

Dans la région de Maradi, on note plusieurs cas d'enlèvement de personnes contre rançon et d'assassinats malgré les efforts des éléments de l'opération « Faraoutar-Bushiya » et des autres forces militaires et de sécurité intérieure.

4.2.2 Protection des civils

L'analyse des données révèle que le contexte sécuritaire au Niger est toujours préoccupant en termes de protection des civils, comme en témoigne la multiplication du nombre d'incidents sécuritaires attribués aux groupes armés non étatiques de diverses affiliations (cf. cartes ci-dessus pour les 3 régions étudiées). Les incidents (attaques, enlèvements de personnes, menaces, tueries, explosion des EEI, etc.) affectent majoritairement et dramatiquement les populations civiles, y compris leurs moyens de subsistance et leur accès aux services sociaux de base. La cohésion sociale dans les différentes communes d'étude, est mise en péril tandis que les besoins humanitaires et de protection s'aggravent.

4.2.3 Collaboration des FDS avec les autres acteurs (populations et OSC)

Les données recueillies durant le monitoring montrent que des activités sont menées par l'État et ses partenaires dans le cadre de la consolidation de la paix et de la sécurité. Gagner la confiance de la population est essentiel pour un déploiement réussi des forces de défense et de Sécurité Intérieure et une meilleure implication des organisations de la société civile dans la gestion des questions sécuritaires.

Dans cette perspective, des actions civilo-militaires sont incluses dans les opérations militaires de grande envergure afin de rapprocher l'armée de la population à travers, entre autres, des consultations médicales gratuites, la distribution gratuite de médicaments et de vivres au profit des populations locales, des visites des chefs militaires aux autorités administratives, religieuses et coutumières locales pour renforcer la confiance vis-à-vis des forces déployées afin de faciliter la collaboration. A titre illustratif, on peut citer l'atelier de renforcement des capacités des organisations

⁶² <https://reliefweb.int/report/niger/la-coordonnatrice-humanitaire-et-le-gouvernement-du-niger-lancent-un-appel-pour-la-protection-des-civils-dans-la-region-de-tahoua>

de la société civile, sur la réforme de la gouvernance sécuritaire et les droits humains, organisé le 09 mai 2023 par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) et les missions de sensibilisation de balisage de la vallée du Tarka dans le cadre du partage des ressources naturelles (occupation anarchique des espaces, conflits agriculteurs/éleveurs qui constituent une source de tensions et de conflits entre les communautés dans cette zone).

4.2.4 Accès humanitaire

Au Niger, l'insécurité qui persiste notamment dans les bandes frontalières avec les pays voisins tels que le Nigeria, le Burkina Faso et le Mali, restreint l'accès humanitaire dans le pays, en particulier dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Diffa⁶³. Les 8 communes d'étude ne font pas exception, leurs besoins humanitaires demeurent importants, en raison des conflits intercommunautaires, des attaques des GAN et des bandits armés, des déplacements des populations et des réfugiés venus principalement du Mali et du Nigeria. De nombreux acteurs humanitaires ne parviennent pas à acheminer les biens nécessaires à l'assistance vitale.

Les services sociaux de base que sont l'éducation et la santé sont eux aussi fortement impactés par l'insécurité. Selon le ministère de l'Éducation nigérien, plus de 921 écoles ne fonctionnaient plus en mai 2023 dans la seule région de Tillabéri. Ces établissements sont constitués de 891 écoles primaires et 30 du secondaire. La fermeture de ces structures scolaires va contraindre 79.000 élèves à arrêter les cours, soit près de 18% des 438.000 élèves de la région⁶⁴. Les régions de Tahoua et Maradi comptabilisent respectivement 32 et 11 écoles fermées⁶⁵. On note également la fermeture de centres de santé intégrés et de marchés locaux dans les trois régions.

Par ailleurs, il faut mentionner que la suspension de l'aide au développement des partenaires techniques et financiers suite au coup d'Etat, pourrait avoir des conséquences négatives sur l'accès des populations aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé. Le gel des avoirs et la suspension de l'aide étrangère destinée au secteur du développement réduiront le budget global du gouvernement et la capacité de ce dernier à assumer le maintien de services sociaux de base, ainsi que ses capacités de réponse humanitaire⁶⁶.

4.2.5 Contrôle

Un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques contribue au contrôle des services de sécurité, notamment l'Assemblé nationale, ainsi que le Médiateur de la République, la Commission nationale des droits humains (CNDH), la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA), les organisations de la société civile et les médias.

⁶³ <https://www.humanitaire-niger.com/secretaire-general-nations-unies-appelle-soutien-acclu-populations-vulnerables/>

⁶⁴ <https://www.uestaf.com/niger-plus-de-900-ecoles-fermees-dans-la-region-de-tillaberi/>

⁶⁵ <https://reliefweb.int/map/niger/niger-situation-des-services-sociaux-de-base-fermes-cause-de-l-insecurite-au-30-juin-2023>

⁶⁶ https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2023/08/Note-de-Plaidoyer-Niger-sanctions-et-exemptions-humanitaires_FR_20230828-min.pdf

4.2.5.1. Contrôle du parlement

Malgré le nombre important d'incidents sécuritaires relevés, l'Assemblé nationale et notamment sa Commission de Défense et de Sécurité (CDS),⁶⁷ n'ont pas exercé de contrôle parlementaire durant les 4 mois du monitoring alors même que la première session ordinaire au titre de l'année 2023, dite session des lois, s'est tenue durant cette période. Cependant le Président de l'Assemblé nationale, a évoqué, lors de son discours de clôture de la première session ordinaire de juillet 2023, la fin de l'état d'urgence dans une partie de la région de Tillabéri⁶⁸. Selon ses propos, il s'est agi là « d'un immense soulagement pour les populations concernées et d'un signe éclatant que notre pays progresse résolument sur le chemin le conduisant à la victoire sur les forces du mal »⁶⁹.

A l'issue du coup d'Etat du 26 juillet, le CNSP a prononcé la dissolution du Parlement⁷⁰.

4.2.5.2. Contrôle indépendant

Les incidents sécuritaires relevés durant le monitoring des mois d'avril, mai, juin et juillet 2023 n'ont pas fait l'objet de communication spécifique par les institutions chargées du contrôle indépendant.

Cependant, la CNDH a mené une étude sur l'impact de l'insécurité, sur le droit à la santé et le droit à l'éducation dans les régions de Tillabéri, Diffa et Tahoua. Cette étude avait pour objectif de dégager l'état des lieux des dispositifs mis en place par l'État, en particulier à travers les forces de sécurité, pour garantir l'effectivité de ces droits fondamentaux dans ces zones touchées par l'insécurité. Selon les résultats de l'étude, présentés lors d'une cérémonie officielle le 16 juillet 2023, plusieurs écoles ont été fermées ou abandonnées privant ainsi des milliers d'enfants de leur droit à l'éducation et des milliers de personnes de jouir de leur droit à la santé. Selon le Président de la CNDH, il est impératif pour les défenseurs des droits humains et les gouvernements, d'agir ensemble pour soutenir les initiatives visant à protéger et à promouvoir le droit à la santé et le droit à l'éducation partout et particulièrement dans les zones affectées par l'insécurité⁷¹.

Il faut également mentionner la Conférence « sur les mécanismes de protection des droits humains au Sahel dans un contexte d'insécurité » qui a réuni, les 23 et 24 mai 2023 à Niamey les institutions nationales de droits humains et les Médiateurs du Mali, du Niger et du Burkina Faso. L'objectif de cette conférence était d'une part, de sensibiliser et renforcer les capacités des parties prenantes sur les mécanismes et outils de prévention des violations des droits humains et les bonnes pratiques en matière de protection et d'autre part, de contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance et à

⁶⁷ La Commission est compétente pour examiner (i) l'organisation générale de la défense et de la sécurité, (ii) la politique de coopération en matière de défense, (iii) le régime de l'état d'urgence et de l'état de siège, (iv) le statut du personnel militaire, des forces de sécurité publique et assimilées, (v) les lois de programmes et de plans militaires, (vi) le service national et (vii) militaire, ainsi que (viii) la justice militaire. La composition de la Commission reflète la force numérique de chaque parti au Parlement.

⁶⁸ Après évaluation de la situation sécuritaire dans les départements de Ballayara et de Kollo (Région de Tillabéri), le gouvernement a décidé de ne pas proroger l'état d'urgence dans ces localités.

⁶⁹ <http://www.anp.ne/article/niger-fin-des-travaux-de-la-1ere-session-ordinaire-de-l-assemblee-nationale-au-titre-de-l>

⁷⁰ laquotidienne.ma/article/international/niger-politique-armee-coup

⁷¹ <https://nigerdiaspora.net/32-politique-niger/19226-impact-de-l-insecurite-sur-le-droit-a-la-sante-et-l-education-dans-les-regions-de-tillabery-diffa-et-tahoua-76-csi-890-ecoles-primaire>s et 35 établissements secondaires fermés au 30 novembre 2021 dans les trois régions

l'état de droit en renforçant les institutions de contrôle interne et externe dans leurs rôles et missions respectifs⁷².

Le CNSP a supprimé la CNDH et l'a remplacée par l'ONDH/LF (Observatoire national des droits de l'homme et des libertés fondamentales) créé par l'ordonnance 2023-02 du 28 juillet 2023.

4.2.5.3. Contrôle citoyen

Le monitoring réalisé par l'OGS permet de constater que le contrôle citoyen n'est pas systématique. Il varie en fonction des régions voire des communes d'intervention. À Maradi, les acteurs de la société civile ont été relativement actifs. Ils ne semblent pas faire l'objet de menaces ou de pressions directes par les bandits armés. À Tahoua et Tillabéri par contre, ils seraient directement menacés de représailles par les GAN. Selon les données recueillies à Tillabéri par exemple, les OSC et les populations locales subissent régulièrement des menaces et intimidations qui auraient même occasionné leurs départs des localités à risque⁷³.

⁷² https://www.mediateurfaso.gov.bf/details-actualites?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=354&cHash=92c767df71796df4f2ec75fa305feba8

⁷³ Points focaux de Tillabéri.

5. Recommandations

A l'endroit de l'État :

- Sécuriser la population civile en assurant une plus grande fréquence des patrouilles départementales et communales.
- Aménager des sites ou autres dispositifs d'accueil pour les nouveaux déplacés internes et les assister.
- Produire et diffuser des messages sécuritaires afin de renforcer la confiance et la collaboration des populations.
- Conduire des débats publics sur la situation sécuritaire, y compris avec la participation des autorités administratives et coutumières.
- Renforcer la confiance entre FDS, les populations et les acteurs de la société civile.

A l'endroit des OSC :

- Mettre en place un cadre de concertation et de suivi de la gouvernance sécuritaire.
- Apporter leur contribution et leur savoir-faire dans les débats sur la sécurité nationale.
- Renforcer la synergie d'action entre les différentes OSC présentes dans les communes.
- Accroître leurs capacités en vue d'une action plus professionnelle, condition cruciale pour un exercice efficace de leur rôle d'acteurs de la gouvernance de la sécurité au Niger.

Bibliographie

- Arrêté N° 025/MDN/DES du 13 février 2018.
- DANDI (A.), DJEKA (S.), « Opérations militaires et protection des civils au Niger », ASSN, Mars 2023. Disponible sur : <https://bit.ly/ASSN3>
- GAZIBO (K.), MAHAMADOU (A.), MALAM (A.), « Observatoire de la Gouvernance de Sécurité : Rapport de monitoring n°1 », ASSN, Mars 2023. Disponible sur <https://bit.ly/ASSN34>
- GAZIBO (K.), MAHAMADOU (A.), MALAM (A.), « Observatoire de la Gouvernance de Sécurité : Rapport de monitoring n°1 », ASSN, Mars 2023. Disponible sur <https://bit.ly/ASSN 33>
- GAZIBO (K.), MAHAMADOU (A.), MALAM (A.), « Observatoire de la Gouvernance de Sécurité : Rapport de monitoring n°1 », ASSN, Mars 2023. Disponible sur <https://bit.ly/ASSN35>
- <http://www.anp.ne/article/niger-fin-des-travaux-de-la-1ere-session-ordinaire-de-l-assemblee-nationale-au-titre-de-l>
- <http://www.anp.ne/article/resume-analytique-des-incidents-armes-des-1er-trimestres-2021-2022-et-2023-au-niger>
- <https://information.tv5monde.com/afrique/niger-lunion-europeenne-renforce-son-aide-militaire-2653623>
- <https://m.facebook.com/EucapNiger/posts/288179966890248/>
- <https://nigerdiaspora.net/32-politique-niger/19226-impact-de-l-insecurite-sur-le-droit-a-la-sante-et-l-education-dans-les-regions-de-tillabery-diffa-et-tahoua-76-csi-890-ecoles-primaires-et-35-établissements-secondaires-fermes-au-30-novembre-2021-dans-les-trois-regions>
- <https://nigerdiaspora.net/32-politique-niger/19226-impact-de-l-insecurite-sur-le-droit-a-la-sante-et-l-education-dans-les-regions-de-tillabery-diffa-et-tahoua-76-csi-890-ecoles-primaires-et-35-établissements-secondaires-fermes-au-30-novembre-2021-dans-les-trois-regions>
- <https://reliefweb.int/map/niger/niger-maradi-situation-des-services-sociaux-de-base-fermes-cause-de-l-insecurite-au-30-juin-2023>
- <https://reliefweb.int/map/niger/niger-situation-des-services-sociaux-de-base-fermes-cause-de-l-insecurite-au-30-juin-2023>
- <https://reliefweb.int/report/niger/la-coordonnatrice-humanitaire-et-le-gouvernement-du-niger-lancent-un-appel-pour-la-protection-des-civils-dans-la-region-de-tahoua>
- <https://reliefweb.int/report/niger/la-coordonnatrice-humanitaire-et-le-gouvernement-du-niger-lancent-un-appel-pour-la-protection-des-civils-dans-la-region-de-tahouavoir>
- <https://www.food-security.net/projet/programme-de-developpement-de-lagriculture-familiale-prodaf-dans-les-regions-de-maradi-tahoua-et-zinder/>
- <https://reliefweb.int/report/niger/niger-tahoua-analyse-situationnelle-trimestrielle-au-31-mars-2023>
- https://www.dcaf.ch/sites/default/files/imce/SSAD/SSAD-Factsheet_SAWL_FR.pdf
- <https://www.eucap-sahel.eu/interopérabilité-et-conseil-stratégique/>
- [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/739339/EPRS_ATA\(2023\)739339_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2023/739339/EPRS_ATA(2023)739339_FR.pdf)
- [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-monde-est-a-nous/la-presence-militaire-francaise-au-niger-est-elle-condamnée-a-disparaître_5912420.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-monde-est-a-nous/la-presence-militaire-francaise-au-niger-est-elle-condamnee-a-disparaître_5912420.html)
- <https://www.hrw.org/fr/news/2021/08/11/niger-hausse-des-atrocités-commises-par-des-groupes-islamistes-armés>
- <https://www.humanitaire-niger.com/secretaire-general-nations-unies-appelle-soutien-accrue-populations-vulnerables/>
- <https://www.ihemi.fr/articles/le-controle-des-armes-feu-au-niger>
- [https://www.jeuneafrique.com/1432175/economie/david-malpass-au-niger-la-securité-indispensable-au-développement/](https://www.jeuneafrique.com/1432175/economie/david-malpass-au-niger-la-securite-indispensable-au-developpement/)
- [https://www.jeuneafrique.com/1432175/economie/david-malpass-au-niger-la-securité-indispensable-au-développement/](https://www.jeuneafrique.com/1432175/economie/david-malpass-au-niger-la-securite-indispensable-au-developpement/)
- <https://www.jeuneafrique.com/164757/politique/niger-tats-unis-une-coop-ration-militaire-soutenue/>
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/05/23/le-niger-laboratoire-de-la-france-pour-sa-nouvelle-approche-militaire-en-afrique_6174456_3212.html
- [https://www.lesahel.org/commune-rurale-de-lanzourou-les-deplaces-temoignent-de-leurs-expériences-dououreuses/](https://www.lesahel.org/commune-rurale-de-lanzourou-les-deplaces-temoignent-de-leurs-experiences-dououreuses/)

- <https://www.lesahel.org/cooperation-militaire-nigero-egyptienne-le-ministre-de-la-defense-nationale-receptionne-un-important-lot-de-materiels-et-equipements-militaires-offert-par-legypte/>
- <https://www.lesahel.org/securite-un-maillon-fort-de-la-gouvernance-bazoum/>
- <https://www.lesahel.org/securite-un-maillon-fort-de-la-gouvernance-bazoum/>
- https://www.mediateurfaso.gov.bf/details-actualites?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=354&cHash=92c767df71796df4f2ec75fa305feba8
- <https://www.uest-france.fr/monde/niger/que-veulent-les-etats-unis-au-niger-la-stabilite-b5c88a84-3a93-11ee-8474-26257e7765fa>
- <https://www.uestaf.com/niger-plus-de-900-ecoles-fermees-dans-la-region-de-tillaberi/>
- <https://www.presidence.ne/renaissances/3/axes/securite>
- <https://www.radiofrance.fr/franceinter/coup-d-etat-au-niger-la-france-suspend-avec-effet-immédiates-actions-d'aide-au-développement-au-pays-8447003>
- <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210322-niger-pr%C3%A8s-de-60-morts-dans-une-attaque-%C3%A0-tillia-au-nord-ouest-du-pays>
- <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230710-niger-deux-chefs-terroristes-captur%C3%A9s-dans-une-op%C3%A9ration-des-arm%C3%A9es-nig%C3%A9rienne-et-fran%C3%A7aise>
- https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2023/08/Note-de-Plaidoyer-Niger-sanctions-et-exemptions-humanitaires_FR_20230828-min.pdf
- <https://www.state.gov/translations/french/les-etats-unis-et-le-niger-un-partenariat-stratégique/>
- <https://www.unocha.org/publications/map/niger/niger-tahoua-situation-des-services-sociaux-de-base-fermes-cause-de-l-insecurite-au-30-juin-2023>
- ne.usembassy.gov